



L'INSTITUT *de* STATISTIQUE
*de l'*UNESCO

INDICATEURS DE L'ÉDUCATION

DIRECTIVES TECHNIQUES

NOVEMBRE 2009

SOMMAIRE

Taux d’alphabétisme des adultes ou Taux d’analphabétisme.	3
Nombre d’adultes analphabètes	5
Taux brut d’accès (TBA) en première année de l’enseignement primaire	6
Taux net d’accès (TNA) en première année de l’enseignement primaire	7
Espérance de vie scolaire (EVS),	8
Taux de Transition (TT)	10
Taux brut de scolarisation (TBS)	11
TAUX NET DE SCOLARISATION (TNS)	13
Taux de scolarisation par âge spécifique (TSA)	15
Taux de redoublement par année d’études (TR)	16
Taux de survie par année d’étude (TS)	18
Coefficient d’efficacité (CE)	20
Années-ressources consommées par diplômé	22
Pourcentage de redoublants	24
Dépenses publiques totales pour l’éducation en pourcentage du RNB	25
Dépenses publiques totales pour l’éducation en pourcentage des dépenses totales du gouvernement	26
Distribution en pourcentage des dépenses publiques de fonctionnement pour l’éducation par niveau	27
Dépenses publiques de fonctionnement par élève (étudiant) en pourcentage du revenu national brut (RNB) par habitant.	28
Rapport élèves par enseignant (REE)	30
Pourcentage des enseignantes	31
Distribution en pourcentage des étudiants de l’enseignement supérieur par niveaux de la CITE	32
Pourcentage des étudiantes dans chaque niveau de la CITE de l’enseignement supérieur	33
Distribution en pourcentage des étudiants de l’enseignement supérieur par domaines d’études de la CITE	34
Distribution en pourcentage des diplômés de l’enseignement supérieur par domaines d’études de la CITE	35
Pourcentage des effectifs du privé	36
Pourcentage du personnel enseignant dans les établissements d’enseignement privé	37
Niveau d’études de la population âgée de 25 ans et plus	38
Nombre d’étudiants de l’enseignement supérieur par 100.000 habitants	39
Distribution en pourcentage des effectifs de l’enseignement secondaire par type d’enseignement	40
Dépenses publiques de fonctionnement de l’éducation en pourcentage de l’ensemble des dépenses publiques pour l’éducation	41
Rémunération du personnel en pourcentage des dépenses publiques de fonctionnement de l’éducation	42
Taux brut d’accès à la dernière année du primaire (TBADA)	43
Taux brut d’accès attendu en dernière année de l’enseignement primaire (TBAADA)	44
Taux brut de diplômés de l’enseignement primaire (TBDP)	45
Taux brut de diplômés attendu de l’enseignement primaire	46
Enfants non scolarisés-primaire	48
Taux de promotion par année d’études (TP)	49
Taux d’abandon par année d’études (TA)	50
Taux brut de scolarisation aux programmes d’éveil et d’éducation de la petite enfance	51
Pourcentage des nouveaux élèves du primaire ayant suivi un programme organisé d’éveil et d’éducation de la petite enfance	53
Pourcentage des enseignants certifiés pour enseigner selon les normes nationales	55
Dépense publiques sur un niveau spécifique, selon CITE, en pourcentage de l’ensemble des dépenses publiques pour l’éducation	56
Indice de parité entre les sexes (IPS)	57
Taux d’alphabétisme des jeunes	58

Taux d'alphabétisme des adultes ou Taux d'analphabétisme.

Définition : Le pourcentage des membres de la population âgée de 15 ans et plus qui savent à la fois lire et écrire et comprendre un texte simple et court sur leur vie quotidienne. En général, on entend par “alphabètes” les personnes qui savent non seulement lire et écrire, mais encore compter, c’est-à-dire faire des calculs arithmétiques simples. Le taux d’alphabétisme des adultes est défini comme le pourcentage des membres de la population âgée de 15 ans et plus qui ne savent ni lire ni écrire, avec compréhension, un texte simple et court sur leur vie quotidienne.

Objet : Indiquer le résultat cumulatif du travail accompli par l’enseignement primaire et par les programmes d’alphabétisation pour inculquer les compétences de base à la population lui permettant ainsi de les appliquer dans la vie quotidienne et de continuer à apprendre et à communiquer en faisant usage de l’écrit. L’alphabétisme constitue un potentiel pour le développement intellectuel ultérieur de l’individu et une contribution accrue au développement socio-économique et culturel de la société.

Méthode de calcul : Diviser le nombre des personnes âgées de 15 ans et plus sachant lire et écrire par l’effectif total du groupe d’âge, et multiplier le résultat par 100. Pour obtenir le taux d’analphabétisme, appliquer la même méthode en utilisant, cette fois ci, l’effectif des personnes âgées de 15 ans et plus qui ne sachent ni lire ni écrire, ou soustraire le taux d’alphabétisme du 100%.

Formule :

$$ALP_{15+}^t = \frac{A_{15+}^t}{P_{15+}^t}$$

$$\text{Ou} \quad ANP_{15+}^t = \frac{AN_{15+}^t}{P_{15+}^t}$$

Où,

ALP_{15+}^t Taux d’alphabétisme des adultes âgés de 15 ans et plus pour l’année t

ANP_{15+}^t Taux d’analphabétisme des adultes âgés de 15 ans et plus pour l’année t

A_{15+}^t Population adulte alphabète âgée de 15 ans et plus pour l’année t

AN_{15+}^t Population adulte analphabète âgée de 15 ans et plus pour l’année t

P_{15+}^t Population adulte âgée de 15 ans et plus pour l’année t

$$ALP_{15+}^t + ANP_{15+}^t = 100\%$$

Données requises : Population adulte âgée de 15 ans et plus et l’effectif des adultes âgés de 15 ans et plus sachant lire et écrire (ou ceux qui ne savent ni lire ni écrire).

Sources des données : Principalement le recensement démographique, enquêtes auprès des ménages et/ou enquêtes sur la population active.

Type de désagrégation : Par sexe, par lieu géographique (région, milieu rural ou urbain) et par groupes d’âge quinquennaux suivants : 15-19 ans, les 20-24 ans, les 25-29 ans,..., les 60-64 ans et, enfin, les 65 ans et plus.

Interprétation : Un taux d’alphabétisme élevé (ou faible taux d’analphabétisme) indique l’existence d’un système d’enseignement primaire et/ou de programmes d’alphabétisation des adultes efficaces qui ont permis à une proportion importante de la population d’acquérir la capacité d’utiliser l’écrit (et de faire des calculs arithmétiques simples) dans la vie quotidienne. On a généralement l’habitude de présenter et d’analyser les taux d’alphabétisme conjointement avec le nombre absolu des adultes analphabètes étant donné que l’amélioration des taux d’alphabétisme peut parfois s’accompagner d’une augmentation du nombre des analphabètes en raison d’un changement de la structure démographique.

Normes de qualité : Le taux d’alphabétisme ne peut être supérieur à 100 %. Il est important d’aligner les mesures de l’alphabétisme sur la définition internationale normalisée donnée plus haut et, lorsque cela est possible, d’administrer

des tests d'alphabétisme sur un échantillon de population pour vérifier et améliorer la qualité des statistiques de l'alphabétisme.

Limitations : Il a été observé que certains pays appliquent des définitions et des critères d'alphabétisme qui s'écartent des normes internationales définies plus haut, assimilent les personnes qui n'ont pas fréquenté l'école à des analphabètes, ou changent les définitions d'un recensement à l'autre. Les pratiques utilisées pour identifier les alphabètes et les analphabètes lors des recensements démographiques varient également. Enfin, les personnes interrogées peuvent faire des erreurs lorsqu'elles répondent à des questions au sujet de leur statut d'alphabétisme, ce qui peut affecter la fiabilité des statistiques d'alphabétisme.

Nombre d'adultes analphabètes

Définition : La population âgée de 15 ans et plus qui ne savent ni lire ni écrire avec compréhension un texte simple et court sur leur vie quotidienne.

Objet : Déterminer la taille et, le cas échéant, la situation et le profil des analphabètes âgés de 15 ans et plus qu'il convient de choisir pour cible des politiques et des initiatives visant à développer les programmes d'alphabétisation pour adultes.

Méthode de calcul : Utiliser soit le nombre d'adultes analphabètes dérivé d'un recensement démographique ou d'une enquête, soit soustraire le nombre d'adultes alphabétisés de l'effectif total de la population âgée de 15 ans et plus.

Données requises : Effectif total de la population et le nombre d'adultes analphabètes dans le groupe d'âge de 15 ans et plus.

Sources des données : Recensement démographique, enquêtes auprès des ménages, enquêtes sur la fécondité et sur la population active.

Type de désagrégation : Par sexe, par lieu géographique (région, milieu rural ou urbain) et par groupes d'âge quinquennaux suivants : 15-19 ans, les 20-24 ans, les 25-29 ans, ..., les 60-64 ans et, enfin, les 65 ans et plus.

Interprétation : Plus la taille de la population analphabète est grande dans la population adulte du pays, plus les programmes d'alphabétisation pour adultes doivent être développés. La désagrégation géographique permet d'identifier les régions où doivent se concentrer les efforts d'alphabétisation. L'action publique peut également cibler un ou plusieurs groupes de population d'âge ou de sexe particuliers.

Normes de qualité : Il serait utile d'aligner tous les indicateurs d'alphabétisme sur la définition internationale normalisée et de soumettre des échantillons de la population à des tests pour vérifier et améliorer la qualité des statistiques sur l'alphabétisme.

Limitations : Certains pays appliquent des définitions et des critères d'alphabétisme (et d'analphabétisme) qui s'écartent des normes internationales ou assimilent les personnes qui n'ont pas fréquenté l'école à des analphabètes. Les pratiques utilisées pour identifier les alphabètes et les analphabètes lors des recensements démographiques varient également. Enfin, les personnes interrogées peuvent faire des erreurs lorsqu'elles répondent à des questions au sujet de leur statut d'alphabétisme, ce qui peut affecter la fiabilité des statistiques d'alphabétisme.

Taux brut d'accès (TBA) en première année de l'enseignement primaire

Définition: Nombre total des nouveaux élèves en première année de l'enseignement primaire, sans considération d'âge, exprimé en pourcentage de la population ayant l'âge officiel d'entrée à l'école primaire.

Objet : Indiquer le niveau général d'accès à l'enseignement primaire. Il indique également la capacité du système éducatif à assurer l'accès en première année à la population ayant l'âge officiel d'entrée à l'école.

Méthode de calcul : Diviser le nombre des nouveaux élèves en première année, quel que soit leur âge, par le nombre total des enfants ayant l'âge officiel d'entrée à l'école, et multiplier le résultat par 100.

Formule:

$$TBA^t = \frac{N^t}{P_a^t} * 100$$

Où,

TBA^t Taux brut d'accès pour l'année scolaire **t**

N^t Nombre total des nouveaux élèves en première année de l'enseignement primaire pour l'année scolaire **t**

P_a^t Nombre d'enfants ayant l'âge officiel **a** d'entrée à l'école primaire pour l'année scolaire **t**

N.B. Lorsque les données sur les nouveaux élèves ne sont pas enregistrées séparément, on peut les obtenir en soustrayant le nombre des redoublants de l'effectif de la première année.

Données requises : Nombre total des nouveaux élèves en première année de l'enseignement primaire (ou l'effectif global de la première année moins le nombre des redoublants) ; Nombre d'enfants ayant l'âge officiel d'entrée à l'école primaire.

Sources des données : Registres des établissements scolaires, recensements ou enquêtes scolaires pour les données sur les nouveaux élèves par âge. Recensements démographiques ou estimations de l'effectif de la population en âge d'entrée au primaire.

Type de désagrégation : Par sexe et lieu géographique (région, urbain/rural).

Interprétation : Un taux brut d'accès élevé indique en général un degré élevé d'accès à l'enseignement primaire. Comme le calcul porte sur tous les nouveaux élèves de la première année, indépendamment de leurs âges, le taux brut d'accès peut être supérieur à 100 %, à cause de l'inclusion des enfants trop âgés et trop jeunes qui entrent à l'école primaire pour la première fois.

Normes de qualité : Les données (ou les estimations) relatives à la population utilisées pour le calcul de l'indicateur devront se référer strictement à l'âge officiel d'entrée à l'école. Il conviendra de veiller à ce que les redoublants en première année ne soient pas inclus dans le calcul car cela gonflerait indûment le taux brut d'accès.

Limitation : Un taux brut d'accès élevé peut être l'effet de l'inscription des enfants trop âgés qui n'ont pas entré à l'école quand ils avaient l'âge officiel d'entrée à l'école primaire

Taux net d'accès (TNA) en première année de l'enseignement primaire

Définition: Nombre des nouveaux élèves de la première année de l'enseignement primaire ayant l'âge officiel d'entrée à l'école primaire, exprimé en pourcentage de la population du même âge.

Objet : Mesurer précisément le niveau d'accès à l'enseignement primaire de la population en âge éligible d'y entrer.

Méthode de calcul: Diviser le nombre des enfants ayant l'âge officiel d'entrée à l'école primaire qui entrent pour la première fois en première année de l'enseignement primaire par l'effectif de la population du même âge et multiplier le résultat par 100.

Formule:

$$TNA^t = \frac{N_a^t}{P_a^t} * 100$$

Où,

TNA^t Taux net d'accès pour l'année scolaire t

N_a^t Nombre des enfants ayant l'âge officiel a d'entrée à l'école primaire qui entrent pour la première fois en première année de l'enseignement primaire pour l'année scolaire t

P_a^t Effectif de la population ayant l'âge officiel a d'entrée à l'école primaire pour l'année scolaire t

Données requises : Nouveaux élèves en première année de l'enseignement primaire par âge; Nombre d'enfants ayant l'âge officiel d'entrée à l'école primaire.

Sources des données : Registres des établissements scolaires, recensements ou enquêtes scolaires pour les données sur les nouveaux élèves par âge. Recensements démographiques ou estimations de l'effectif de la population en âge d'entrée au primaire.

Type de désagrégation : Par sexe et lieu géographique (région, urbain/rural).

Interprétation : Un taux net d'accès élevé indique un degré élevé d'accès à l'enseignement primaire pour les enfants ayant l'âge officiel d'entrée à l'école primaire. Un taux net d'accès de 100% est une condition nécessaire pour atteindre l'objectif de la politique de l'éducation primaire universelle.

Normes de qualité : Les données relatives aussi bien aux nouveaux élèves qu'à la population utilisée pour le calcul de l'indicateur devront se référer strictement à l'âge officiel d'entrée à l'école. En principe, la valeur de cet indicateur ne devrait pas être supérieure à 100 %.

Limitations : Il faut veiller à ce que les redoublants en première année ne soient pas inclus dans le calcul. Cela peut poser un problème surtout pour les enfants qui étaient entrés à l'école avant d'avoir l'âge officiel et qui redoublent leur première année lorsqu'ils atteignent cet âge.

Espérance de vie scolaire (EVS),

Définition : Le nombre total d'années de scolarité qu'un enfant d'un certain âge peut s'attendre recevoir dans le futur, tout en supposant que la probabilité d'être inscrit à l'école à un âge donné est égale au taux de scolarisation actuel pour cet âge.

Objet : Montrer le niveau global de développement d'un système d'éducation en termes de la durée moyenne de scolarisation qu'il offre à la population éligible, y compris aux individus non scolarisés.

Méthode de calcul : L'espérance de vie scolaire à l'âge a correspond à la somme des **taux de scolarisation par âge spécifique** aux niveaux d'enseignement concernés. La part des effectifs qui n'est pas répartie par âge est divisée par la population ayant l'âge typique de leur niveau d'enseignement, puis multipliée par la durée des études à ce niveau. Ce résultat est ensuite ajouté à la somme des taux de scolarisation par âge spécifique.

Formule :

$$EVS_a^t = \sum_{i=a}^n \frac{E_i^t}{P_i^t} + \sum_{l=\text{niveau}} \frac{E_x^t}{P_{\text{âge_du_niveau_l}}^t / D_l}$$

Où :

EVS_a^t Espérance de vie scolaire à l'âge a durant l'année de référence t

E_i^t Effectifs scolarisés à l'âge i ($i = a, a+1, \dots, n$) durant l'année scolaire t ; n étant l'âge théorique limite de scolarisation

P_i^t Population ayant l'âge i durant l'année scolaire t , l'âge du niveau d'enseignement l correspondant au groupe d'âge théorique de ce niveau d'enseignement

D_l Durée théorique du niveau d'enseignement l

Données requises : Effectifs scolarisés par âge et d'âge inconnu à tous les niveaux d'enseignement et population par âge ; ou alternativement les taux de scolarisation par âge spécifique à tous les niveaux d'enseignement.

Sources des données : Registres des établissements scolaires, recensements ou enquêtes scolaires pour les données sur les effectifs scolarisés par âge. Recensements démographiques et estimations de l'effectif de la population en âge de scolarisation.

Type de désagrégation : Par niveau d'enseignement et par sexe.

Interprétation : Une espérance de vie scolaire relativement élevée signifie que les enfants sont susceptibles de passer plus d'années dans le système d'éducation et que ce dernier affiche un taux de rétention plus favorable dans l'ensemble. Il faut noter qu'à cause du redoublement, le nombre d'années de scolarisation espéré ne correspond pas nécessairement au nombre d'années d'études espéré à achever. Comme l'espérance de vie scolaire est une moyenne déduite des taux de scolarisation par niveau d'enseignement, le nombre d'années de scolarisation espérées peut être inférieur à ce qu'il est en réalité à cause de la proportion d'individus qui ne seront jamais scolarisés. Les individus effectivement scolarisés sont susceptibles de bénéficier d'une durée nettement supérieure à la moyenne.

Normes de qualité : Cet indicateur doit être calculé sur la base de données exhaustives et fiables concernant les taux de scolarisation et de la population par âge correspondant à tous les niveaux d'enseignement pour toute la durée de scolarisation, y compris l'enseignement tertiaire.

Limitations : La prudence est de rigueur lors des comparaisons entre les pays : ni la durée de l'année scolaire, ni la qualité de l'enseignement ne sont nécessairement les mêmes partout. De plus, comme cet indicateur ne tient pas compte directement du redoublement, il n'est pas strictement comparable entre les pays où le passage de classe est automatique et ceux où le redoublement est permis. Par ailleurs, il y a lieu de signaler que dans certains pays, les effectifs scolarisés ne tiennent pas compte de nombreuses formes d'apprentissage et de formation continue. Pour

toutes ces raisons, il convient d'interpréter cet indicateur à la lumière d'autres indicateurs complémentaires, en particulier **le pourcentage de redoublement**.

Taux de Transition (TT)

Définition : Le nombre d'élèves (ou étudiants) admis en première année d'un niveau ou cycle d'enseignement supérieur dans une année donnée, exprimé en pourcentage du nombre d'inscrits en dernière année du cycle (ou niveau) précédent lors de l'année scolaire précédente.

Objet : Donner de l'information sur le degré d'accès ou de transition d'un cycle (ou niveau) d'enseignement au cycle (ou niveau) supérieur. Il est considéré comme un indicateur de résultat pour le cycle ou niveau d'enseignement inférieur et un indicateur d'accès pour le cycle ou niveau supérieur. Il permet aussi d'évaluer la sélectivité relative des systèmes d'éducation, qu'elle soit dictée par des exigences pédagogiques ou par des contraintes financières.

Méthode de calcul : Diviser le nombre de nouveaux inscrits en première année du cycle ou niveau d'enseignement supérieur par le nombre d'inscrits en dernière année du cycle (ou niveau) précédent lors de l'année scolaire précédente, puis multiplier le résultat par 100.

Formule :

$$TT_{h,h+1}^t = \frac{E_{h+1,1}^{t+1} - R_{h+1,1}^{t+1}}{E_{h,n}^t} * 100$$

Où :

$TT_{h,h+1}^t$ Taux de transition (entre des cycles ou niveaux d'enseignement h et $h+1$ durant l'année scolaire t)

$E_{h+1,1}^{t+1}$ Effectifs scolarisés en **première** année du cycle ou niveau d'enseignement $h+1$ durant l'année scolaire $t+1$

$R_{h+1,1}^{t+1}$ Nombre d'individus redoublant la **première** année du cycle ou niveau d'enseignement $h+1$ durant l'année scolaire $t+1$

$E_{h,n}^t$ Effectifs scolarisés en **dernière** année n du cycle ou niveau d'enseignement h durant l'année scolaire t

Données requises : Effectifs scolarisés en dernière année d'un cycle ou niveau d'enseignement durant l'année scolaire t et effectifs de nouveaux inscrits (ou nombre d'inscrits diminué du nombre de redoublants) en première année du niveau ou cycle suivant durant l'année scolaire $t+1$.

Sources des données : Registres des établissements scolaires ou recensements ou enquêtes scolaires.

Type de désagrégation : Par sexe, par niveau d'enseignement et par situation géographique (région, milieu rural ou urbain).

Interprétation : Un taux de transition élevé est le signe d'un bon niveau d'accès d'un cycle (ou niveau) d'enseignement à l'autre. Il dénote aussi la capacité d'accueil du cycle (ou niveau) d'enseignement supérieur. À l'inverse, un taux peu élevé peut être le signe de problèmes de transition entre deux cycles (ou niveaux) d'enseignement : une déficience du système d'évaluation ou une capacité d'accueil insuffisante dans le cycle ou niveau supérieur, voire les deux.

Normes de qualité : Cet indicateur doit être calculé sur la base de données fiables concernant le nombre de nouveaux inscrits (ou le nombre d'inscrits diminué du nombre de redoublants), en particulier en première année du cycle ou niveau d'enseignement supérieur.

Limitations : Une distinction incorrecte entre les nouveaux inscrits et les redoublants, en particulier en première année du cycle ou niveau d'enseignement supérieur, peut biaiser cet indicateur. Les migrants et les individus qui entament le cycle ou niveau suivant une ou plusieurs années après avoir terminé le cycle ou niveau précédent peuvent aussi affecter la qualité de cet indicateur.

Taux brut de scolarisation (TBS)

Définition : Total des inscriptions dans un niveau spécifique d'éducation, sans distinction d'âge, exprimé en pourcentage de la population officiellement scolarisable au même niveau pour une année scolaire donnée.

Objet : Montrer le niveau général de participation à un niveau donné d'éducation. Il indique la capacité du système éducatif à inscrire les étudiants d'un groupe d'âge particulier. Il peut être aussi utilisé conjointement avec le taux net de scolarisation pour mesurer l'importance de la scolarisation des enfants ayant dépassé ou n'ayant pas encore atteint l'âge officiel d'entrée à l'école.

Méthode de calcul : Diviser le nombre des élèves (ou étudiants) inscrits dans un niveau d'enseignement, quel que soit leur âge, par la population ayant l'âge officiel de scolarisation du même niveau d'éducation et multiplier le résultat par 100.

Formule:

$$TBS_h^t = \frac{E_h^t}{P_{h,a}^t} * 100$$

Où,

TBS_h^t Taux brut de scolarisation dans un niveau d'enseignement h pour l'année scolaire t

E_h^t Inscriptions dans le niveau d'enseignement h pour l'année scolaire t

$P_{h,a}^t$ Population du groupe d'âge a correspondant officiellement au niveau d'enseignement h pour l'année scolaire t

Exemple : si l'âge d'entrée dans l'enseignement primaire est de 7 ans et que cet enseignement dure 6 ans, a est donc (7-12) ans.

Données requises : Nombre total des inscrits dans un niveau donné d'enseignement. Population du groupe d'âge correspondant au niveau spécifié.

Sources des données : Registres des établissements scolaires, recensements ou enquêtes scolaires sur les données relatives aux inscrits par niveau d'éducation. Recensements démographiques ou estimations de l'effectif de la population en âge de scolarisation obtenues normalement du service central des statistiques.

Type de désagrégation : Par sexe, lieu géographique (région, urbain/rural) et par niveau d'éducation.

Interprétation : Un taux de scolarisation brut élevé indique un degré élevé de participation, que les élèves appartiennent au groupe d'âge officiel ou non. Quand la valeur du taux brut approche ou dépasse 100 %, cela indique que le pays est en principe capable de scolariser la totalité de sa population en âge de fréquenter l'école, mais n'indique pas la proportion de cette population qui fréquente effectivement l'école. Parvenir à un taux de scolarisation brut de 100 % est donc une condition nécessaire, mais non suffisante, de l'universalisation de l'enseignement. Quand le taux de scolarisation brut dépasse 90 % pour un niveau d'enseignement, le nombre total des places pour les élèves approche le nombre requis pour que le groupe d'âge officiel soit scolarisé en totalité. Toutefois, pour que l'universalisation de l'enseignement soit effectivement réalisée, il faudrait que le nombre des élèves n'ayant pas encore atteint ou ayant déjà dépassé l'âge officiel diminue afin de libérer des places pour les élèves faisant partie du groupe d'âge officiel de fréquentation de ce niveau d'enseignement.

Normes de qualité : Le taux de scolarisation brut à chaque niveau d'enseignement devra se baser sur le total des inscriptions dans toutes les catégories d'écoles et établissements d'éducation, y compris les établissements publics, privés et autres qui offrent des programmes éducatifs organisés à ce niveau.

Limitations : Le taux de scolarisation brut peut parfois dépasser 100 % lorsque les élèves trop âgés et trop jeunes ainsi que les redoublants sont inclus. En pareil cas, une interprétation rigoureuse du taux de scolarisation brut exige qu'on dispose de renseignements supplémentaires sur le nombre des redoublants, des élèves n'ayant pas encore atteint l'âge officiel et de ceux qui l'ont dépassé, etc.

TAUX NET DE SCOLARISATION (TNS)

Définition: Effectif des inscrits du groupe ayant l'âge officiel de fréquenter un niveau d'éducation exprimé en pourcentage de la population correspondante.

Objet : Fournir une mesure plus précise de l'étendue de la participation à un niveau donné d'éducation des enfants appartenant au groupe officiellement en âge de fréquenter ce niveau.

Méthode de calcul: Diviser le nombre des élèves (ou étudiants) inscrits dans un niveau donné d'enseignement qui font partie du groupe ayant officiellement l'âge de fréquenter ce niveau par la population du même groupe d'âge et multiplier le résultat par 100.

Formule:

$$TNS_h^t = \frac{E_{h,a}^t}{P_{h,a}^t} * 100$$

Où,

TNS_h^t Taux net de scolarisation à un niveau d'enseignement h pour l'année scolaire t

$E_{h,a}^t$ Inscriptions de la population du groupe âge a dans à un niveau d'enseignement h pour l'année scolaire t

$P_{h,a}^t$ Population du groupe d'âge a correspondant officiellement au niveau d'enseignement h pour l'année scolaire t

Exemple : si l'âge d'entrée dans l'enseignement primaire est de 7 ans et que cet enseignement dure 6 ans, a est donc 7-12 ans.

Données requises : Nombre total des inscrits par âge dans un niveau donné d'enseignement. Population du groupe d'âge correspondant au même niveau.

Sources des données : Registres des établissements scolaires, recensements ou enquêtes scolaires sur les données relatives aux inscrits par âge. Recensements démographiques ou estimations de l'effectif de la population en âge de scolarisation obtenues normalement du service central des statistiques.

Type de désagrégation : Par sexe, lieu géographique (région, urbain/rural) et par niveau d'éducation.

Interprétation : Un taux net de scolarisation élevé dénote un degré élevé de participation du groupe ayant l'âge officiel de la scolarité. La valeur théorique maximale de ce taux est 100 %. Lorsque le taux net de scolarisation augmente avec le temps, cela signifie que la participation au niveau spécifié d'enseignement s'améliore. Si l'on compare le taux de scolarisation net avec le taux brut, la différence entre les deux taux mesure l'incidence de l'inscription des élèves n'ayant pas encore atteint l'âge officiel et de ceux qui l'ont dépassé. Si le taux de scolarisation net est inférieur à 100 %, la différence entre les pourcentages mesure la proportion des enfants en âge de fréquenter le niveau spécifié d'éducation qui ne sont pas inscrits. Toutefois, comme certains enfants/jeunes peuvent être inscrits dans des établissements d'autres degrés, cette différence des pourcentages ne doit en aucun cas être considérée comme indiquant le pourcentage exact des enfants non scolarisés. Pour mesurer l'éducation primaire universelle, par exemple, un taux net de scolarisation primaire ajusté est calculé sur la base des enfants ayant l'âge officiel du primaire qui sont inscrits au primaire ou au secondaire. Un indicateur complémentaire plus précis est le taux de scolarisation par âge-spécifique (TSA) qui montre la participation en éducation de la population de chaque âge, quelque soit le niveau d'éducation.

Normes de qualité : Le taux net de scolarisation de chaque niveau d'éducation doit être basé sur le total des inscriptions du groupe d'âge officiel dans toutes les catégories d'écoles et autres établissements équivalents, que ces établissements soient publics, privés ou autres, dispensant un enseignement structuré.

Limitations : Pour l'enseignement supérieur, cet indicateur n'est pas pertinent à cause des difficultés de déterminer un groupe d'âge approprié dues à la grande variation de la durée des programmes à ce niveau. En ce qui concerne le primaire et le secondaire, certaines difficultés peuvent apparaître lorsqu'on calcule un taux net de scolarisation approchant 100 % :

1. Lorsque la date de référence pour l'entrée dans l'enseignement primaire ne coïncide pas avec les dates de naissance de tous les membres de la cohorte scolarisable dans le primaire ;
2. Lorsqu'une proportion importante de la population commence la scolarité primaire avant l'âge prescrit et termine, par conséquent, cette scolarité avant l'âge prescrit;
3. Lorsque l'âge d'entrée dans l'enseignement primaire est relevé alors que la durée de cet enseignement reste inchangée.

N.B. Bien que le taux net de scolarisation ne puisse dépasser 100 %, des valeurs allant jusqu'à 105 % ont été obtenues en raison de contradictions dans les données relatives aux inscriptions et/ou à la population.

Taux de scolarisation par âge spécifique (TSA)

Définition: Pourcentage de la population d'un âge spécifique scolarisée, quelque soit le niveau d'éducation.

Objet : Montrer l'étendue de scolarisation d'une cohorte d'âge donnée.

Méthode de calcul : Diviser les effectifs des élèves (étudiants) d'un âge spécifique, tous niveaux d'enseignement confondus, par l'effectif total de la population du même âge, puis multiplier le résultat par 100.

Formule :

$$TSA_a^t = \frac{E_a^t}{P_a^t} * 100$$

Où :

TSA_a^t Taux de scolarisation de la population ayant l'âge a durant l'année scolaire t

E_a^t Effectifs scolarisés ayant l'âge a durant l'année scolaire t

P_a^t Effectif de la population ayant l'âge a durant l'année scolaire t

Remarque : Cette méthode peut aussi être utilisée séparément pour calculer le TSA dans un niveau d'enseignement donné. Le mode de calcul est le même, si ce n'est que seuls sont pris en considération les effectifs d'un niveau d'enseignement, l'enseignement primaire, par exemple.

Données requises : Effectifs des inscrits par âge simple et population de l'âge correspondant.

Sources des données : Registres des établissements scolaires, recensements ou enquêtes scolaires sur les effectifs des inscrits par âge. Recensements démographiques ou estimations de la population par âge fournis par l'office national des statistiques.

Type de désagrégation : Par sexe et par niveau d'enseignement.

Interprétation : Un taux élevé dénote une forte scolarisation de l'effectif d'une population d'âge particulier. La valeur théorique maximale de cet indicateur est égale à 100 %. Une tendance à la hausse est le signe de l'amélioration de la scolarisation dans une cohorte d'âge particulier.

Si ce taux est inférieur à 100 %, la différence entre sa valeur et 100 % indique la proportion de l'effectif d'une population d'âge particulier qui n'est pas scolarisée.

Normes de qualité : Le TSA par niveau d'enseignement doit être calculé sur la base du nombre total d'inscrits dans tous les types d'établissements scolaires (publics et privés) et toutes les autres institutions qui dispensent des programmes de cours dans un cadre organisé. Les effectifs scolarisés et les données démographiques doivent être arrêtés à la même date. De plus, tous les niveaux d'enseignement doivent être pris en compte dans les effectifs scolarisés afin d'éviter qu'une proportion d'une cohorte d'âge soit écartée.

Limitations : Cet indicateur ne précise pas le niveau d'enseignement des effectifs inscrits, sauf s'il est calculé par niveau d'enseignement.

Taux de redoublement par année d'études (TR)

Définition: Proportion des élèves inscrits dans une classe donnée au cours d'une année scolaire donnée qui étudient dans la même classe au cours de l'année scolaire suivante.

Objet : Mesurer le phénomène du redoublement et son impact sur l'efficacité interne des systèmes d'éducation. Cet indicateur est également très probant pour analyser le parcours des effectifs durant un cycle d'enseignement et de faire des projections en la matière.

Méthode de calcul: Diviser le nombre des redoublants dans une classe donnée au cours de l'année scolaire $t+1$ par le nombre des élèves qui étaient inscrits dans la même classe au cours de l'année scolaire précédente t .

Formule :

$$TR_i^t = \frac{R_i^{t+1}}{E_i^t}$$

Où,

TR_i^t Taux de redoublement pour la classe i au cours de l'année scolaire t

R_i^{t+1} Nombre d'élèves redoublant la classe i au cours de l'année scolaire $t+1$

E_i^t Nombre des élèves inscrits en classe i pour l'année scolaire t

Données requises : Effectifs scolarisés par année d'études durant l'année scolaire t et nombre de redoublants de la même cohorte par année d'études durant l'année scolaire $t+1$.

Sources des données : Registres des établissements scolaires, recensements et enquêtes scolaires sur les effectifs inscrits et les redoublants par année d'études.

Type de désagrégation : Par année d'études, par sexe, par lieu géographique (région, milieu rural ou urbain) et par type d'établissement (public ou privé).

Interprétation : L'idéal serait que les taux de redoublement soient proches de 0%. Des taux de redoublement élevés sont révélateurs de problèmes d'efficacité interne du système éducatif et peuvent être l'indice d'un niveau d'instruction médiocre. Quand on compare les taux de redoublement selon les années de scolarité, les chiffres peuvent indiquer que les taux de redoublement sont plus élevés pour certaines années, ce qui nécessite des études plus approfondies sur les causes du phénomène et sur les possibilités d'y remédier.

Normes de qualité : Comme les autres taux relatifs au flux des élèves (taux de promotion et taux d'abandon), le taux de redoublement est obtenu par l'analyse des données relatives aux effectifs et aux redoublants par année d'études pour deux années scolaires consécutives. Il faut donc veiller à ce que ces données reposent sur une couverture cohérente de la période et des années d'études. Il faut veiller également à réduire, le plus possible, certaines erreurs fréquentes qui risquent de biaiser ces taux des flux, comme celles qui consistent à enregistrer des chiffres excessifs d'inscriptions et/ou de redoublements (en particulier en première année d'études), à ne pas faire une distinction claire entre les nouveaux élèves et les redoublants et à ne pas tenir compte des transferts d'élèves d'une classe à une autre ou d'une école à une autre.

Limitations : Dans certains cas, des taux de redoublement faibles peuvent traduire simplement des politiques ou des pratiques consistant à faire passer automatiquement les élèves dans la classe supérieure. Le taux de redoublement maximal et le nombre des redoublements permis pour une classe donnée peuvent dans certains cas être déterminés par les autorités responsables de l'éducation désireuses de faire face à une capacité limitée pour certaines années d'études

et d'accroître le flux des élèves dans le cycle éducatif. L'indicateur doit donc être interprété avec prudence, surtout quand on fait des comparaisons entre les systèmes éducatifs.

Taux de survie par année d'étude (TS)

Définition: Pourcentage des élèves (ou étudiants) d'une cohorte qui ont été inscrits en première année d'un niveau (ou cycle) d'enseignement donné au cours d'une année scolaire donnée et qui sont supposés parvenir aux années d'étude successives

Objet : Déterminer la capacité de rétention du système éducatif et son efficacité interne. Ce taux illustre la proportion des élèves d'une cohorte qui achèvent une année d'étude et parviennent à l'année suivante et il indique, d'autre part, l'importance des abandons par année d'étude.

Méthode de calcul: Diviser le nombre total des élèves appartenant à une même cohorte qui ont atteint chaque année d'études successive d'un cycle d'enseignement donné par le nombre des élèves de la cohorte, c'est-à-dire ceux qui avaient été initialement inscrits en première année de l'enseignement primaire, et multiplier le résultat par 100.

Formule:

$$TS_{g,i}^k = \frac{\sum_{t=1}^m P_{g,i}^t}{E_g^k} * 100 \quad \text{où} \quad P_{g,i}^t = E_{g,i+1}^{t+1} - R_{g,i+1}^{t+1}$$

Où,

i année de scolarité (1, 2, 3, ..., m) ;

t année (1, 2, 3, ..., n)

g cohorte d'élèves

TS_{g,i}^k Taux de survie de la cohorte **g** en année **i** par rapport à une année de référence **k**

E_g^k Nombre total des élèves faisant partie de la cohorte **g** pour l'année de référence **k**

P_{g,i}^t Elèves faisant partie de **E_g^k** qui passeront dans les classes successives **i** au cours des années successives **t**

R_{g,i}^t Nombre d'élèves redoublant la classe **i** au cours de l'année scolaire **t**

Données requises : Effectifs scolarisés par année d'études pour deux années consécutives (année **t** et **t + 1**) ; nombre de redoublants pour l'année scolaire **t+1**.

Sources des données : Registres des établissements scolaires, recensements et enquêtes scolaires.

Type de désagrégation : Par sexe, par lieu géographique (région, milieu rural ou urbain) et par type d'établissement (public ou privé). Le taux de survie peut être aussi décomposé avec ou sans redoublement.

Interprétation : Des taux proches de 100% indiquent un haut niveau de rétention et une faible incidence des abandons. La distinction entre le taux de survie avec ou sans répétition est nécessaire pour comparer l'ampleur du gaspillage dû à l'abandon et de redoublement. Le taux de survie en dernière année de l'enseignement primaire est d'un intérêt particulier pour le suivi de l'éducation primaire universelle qui est un objectif central de l'Éducation pour Tous et des Objectifs du Millénaire pour le Développement.

Normes de qualité : Comme le calcul de cet indicateur se base sur les taux de flux des élèves, la fiabilité du taux de survie dépend de la cohérence et de la fiabilité des données relatives aux inscriptions et aux redoublements pour une période donnée et pour des années de scolarité données.

Limitations : Comme cet indicateur est généralement estimé à l'aide de modèles d'analyse de cohorte qui sont basés sur un certain nombre d'hypothèses (par exemple, les taux de flux observés resteront inchangés pendant toute la vie de la cohorte), la prudence est de rigueur lors de son utilisation pour comparer les systèmes d'éducation et lors de son calcul à l'échelle nationale par sous niveau en raison des transferts d'élèves entre les localités.

Coefficient d'efficacité (CE)

Définition: Nombre idéal (optimal) d'années-élèves nécessaires (c'est-à-dire en l'absence de redoublements et d'abandons) pour qu'un certain nombre d'élèves faisant partie d'une cohorte donnée achèvent leur scolarité à un cycle ou niveau d'éducation donné, exprimé en pourcentage du nombre effectif d'années-élèves consacrées à la formation desdits élèves. Le coefficient d'efficacité est l'inverse du ratio intrants/extrants, qui est souvent utilisé aussi comme indicateur de l'efficacité interne. Une année scolaire passée dans une classe par un élève est comptée comme une année-élève.

Objet : C'est un indicateur synthétique du rendement interne d'un système éducatif. Il résume les répercussions des redoublements et des abandons sur l'efficacité du processus éducatif, c'est-à-dire sur sa capacité à former des diplômés.

Méthode de calcul: Diviser le nombre idéal d'années-élèves nécessaires à l'achèvement de la scolarité d'un niveau d'enseignement donné pour un certain nombre d'élèves faisant partie d'une cohorte donnée par le nombre effectif d'années-élèves consacrées à la formation desdits élèves, et multiplier le résultat par 100. Le calcul du coefficient d'efficacité est basé sur la méthode de cohorte reconstituée qui utilise les effectifs scolarisés et les redoublants pour deux années scolaires consécutives.

Formule:

$$CE_g = \frac{\sum_{j=n}^{n+k} D_{g,j} * n}{\left\{ \sum_{j=n}^{n+k} D_{g,j} * j \right\} + \left\{ \sum_{j=1}^{n+k} A_{g,j} * j \right\}} * 100$$

Pour plus d'informations, voir le diagramme relatif à l'analyse de cohorte

Où,

CE_g Coefficient d'efficacité pour une cohorte d'élèves g

$D_{g,n}$ Nombre d'élèves faisant partie de la cohorte g qui achèvent leur scolarité en dernière année n après n années d'études (sans redoublement)

$D_{g,j}$ Nombre d'élèves faisant partie de la cohorte g qui achèvent leur scolarité en dernière année n après j années d'études

$A_{g,j}$ Nombre des élèves (de la cohorte g) abandonnant après j années d'études

k Nombre de redoublements permis

n Durée normale prescrite des études pour un cycle ou niveau d'enseignement

g Cohorte des élèves

j Nombre des années d'études

Données requises : Effectifs des diplômés et des abandons par durée d'étude. Ces données peuvent être dérivées en utilisant le modèle de cohorte reconstituée qui requiert les effectifs scolarisés par année d'études durant deux années scolaires consécutives (années t et $t + 1$) ; le nombre de redoublants par année d'études durant l'année scolaire $t + 1$ et le nombre de diplômés au terme de l'année scolaire t .

Sources des données : Registres des établissements scolaires, recensements et enquêtes scolaires sur les données relatives aux redoublants et aux abandons.

Type de désagrégation : Par sexe, par lieu géographique (région, milieu rural ou urbain) et par type d'établissement (public ou privé).

Interprétation : Un coefficient d'efficacité proche de 100 % indique un niveau général d'efficacité interne élevé et une faible déperdition due aux redoublements et aux abandons. Un coefficient d'efficacité inférieur à 100 % dénote l'inefficacité due aux redoublements et aux abandons. À l'inverse, la valeur optimale du ratio intrants/extrants est égale à 1 et l'inefficacité prend lieu pour tout point supérieur à cette valeur.

Normes de qualité : Comme le calcul de cet indicateur se fonde sur les taux de flux des élèves, sa fiabilité dépend de la fiabilité et de la cohérence des données relatives aux inscriptions et aux redoublements pour une période de temps donnée et pour l'ensemble des années d'études. Lorsqu'on fait des comparaisons entre pays, il convient de tenir compte du fait que les règles relatives aux redoublements varient d'un pays à l'autre.

Limitations : Etant donné que cet indicateur a un caractère hautement synthétique et qu'il est habituellement obtenu à partir de modèles d'analyse de cohorte qui se fondent sur un certain nombre d'hypothèses, il convient de faire preuve de prudence lors de la comparaison des systèmes éducatifs. D'un point de vue conceptuel, l'efficacité économique et l'utilisation des ressources sont optimales lorsque la plupart des élèves achèvent leur scolarité après avoir accompli le nombre d'années prescrit pour le cycle, mais cela ne signifie pas nécessairement qu'ils aient obtenu les résultats escomptés en matière d'apprentissage. En outre, selon cette méthode de calcul, les abandons précoces (c'est-à-dire des premières années d'études) réduisent moins l'efficacité interne que les abandons tardifs (c'est-à-dire des dernières années d'études); cela signifie que l'efficacité du point de vue économique peut être en contradiction avec les objectifs éducatifs qui sont de retenir les élèves à l'école le plus longtemps possible ou, du moins, jusqu'à ce qu'ils atteignent les plus grandes classes du cycle primaire où ils acquièrent les connaissances et compétences de base prescrites.

Années-ressources consommées par diplômé

Définition : Nombre moyen estimé d'années-élèves consommées par les élèves (ou étudiants) d'une cohorte donnée diplômés à la fin d'un cycle ou un niveau d'enseignement donnés, prenant en compte les années-élèves perdues à cause des abandons et des redoublements. N.B. Une année scolaire consommée pendant une année d'études par un élève équivaut à une année-élève.

Objet : Évaluer le degré d'**efficacité interne** des systèmes d'éducation sur la base du nombre moyen d'années d'études requis par diplômé.

Méthode de calcul : Diviser le nombre total d'années d'études dépensées par une cohorte d'âge (soit le nombre de diplômés et d'abandons) dans un niveau d'enseignement donné par la somme des nombres successifs de diplômés de cette cohorte d'âge. Cet indicateur est calculé sur la base de la méthode de la cohorte reconstruite qui utilise les données relatives aux inscrits et aux redoublants pour deux années consécutives.

Formule :

$$NAD_g = \frac{\left\{ \sum_{j=n}^{n+k} D_{g,j} * j \right\} + \left\{ \sum_{j=1}^{n+k} A_{g,j} * j \right\}}{\sum_{j=n}^{n+k} D_{g,j}}$$

Pour plus d'informations, voir le diagramme relatif à l'**analyse de cohorte**.

Où :

$NAD_{g,j}$ Nombre d'années d'études par diplômé (pour les diplômés de la cohorte d'âge g)

$D_{g,j}$ Nombre de diplômés dans la cohorte g après j années d'études

$A_{g,j}$ Nombre d'abandons dans la cohorte g après j années d'études

K Nombre de redoublements autorisés

n Durée théorique des études dans un cycle ou niveau d'enseignement

g Cohorte d'âge

j Nombre d'années d'études

Données requises : Nombre total d'élèves-années dépensées par une cohorte d'âge et nombre total de diplômés dans cette cohorte. Ces données peuvent être dérivées en utilisant le modèle de cohorte reconstituée qui requiert les effectifs scolarisés par année d'études durant deux années scolaires successives (années t et $t + 1$), le nombre de redoublants par année d'études durant l'année scolaire $t + 1$ et le nombre de diplômés au terme de l'année scolaire t .

Sources des données : Registres des établissements scolaires, recensements ou enquêtes scolaires.

Type de désagrégation : Par sexe, par situation géographique (région, milieu rural ou urbain) et par type d'établissement (public ou privé).

Interprétation : Plus la valeur de cet indicateur est proche du nombre théorique d'années d'études (ou de la durée théorique) d'un niveau d'enseignement, plus l'efficacité interne du système d'éducation est grande et moins les effets négatifs du redoublement ou du décrochage scolaire se ressentent. Un nombre d'années d'études plus élevé que le nombre théorique d'années d'études du niveau d'enseignement considéré dénote un gaspillage des ressources, et donc moins d'efficacité.

Normes de qualité : Comme cet indicateur est calculé sur la base des taux de flux de scolarisation, sa fiabilité dépend de la cohérence des données sur les nouveaux inscrits et les redoublants par année scolaire et par année

d'études. Il y a lieu de tenir compte, lors de la comparaison des valeurs de cet indicateur entre pays, de la variation du nombre de redoublements autorisés selon les pays.

Limitations : D'un point de vue conceptuel, que la plupart des effectifs soient diplômés à l'issue du nombre théorique d'années d'études du cycle ou du niveau d'enseignement considéré est optimal en termes d'efficacité économique et d'utilisation des ressources, cela ne signifie pas pour autant que les résultats théoriques de l'apprentissage sont réellement obtenus. De plus, selon cette méthode de calcul, le décrochage scolaire précoce (dans les années d'études inférieures) peut accroître davantage l'efficacité interne que le décrochage scolaire tardif (dans les années d'études supérieures). En d'autres termes, l'efficacité économique peut être en contradiction avec l'objectif du système d'éducation, en l'occurrence maintenir scolarisés les effectifs jusqu'aux dernières années d'études pour qu'ils acquièrent les connaissances et compétences voulues.

Pourcentage de redoublants

Définition : Nombre d'élèves inscrits dans la même année d'études que l'année précédente, exprimé en pourcentage de l'ensemble des effectifs scolarisés dans l'année d'études considérée.

Objet : Mesurer la magnitude et les tendances de redoublement par année d'études, pour évaluer l'efficience interne des systèmes d'éducation.

Méthode de calcul : Diviser le nombre de redoublants d'une année d'études durant une année scolaire par les effectifs de la même année d'études durant la même année scolaire, puis multiplier le résultat par 100. Le taux de redoublement peut également être calculé pour un niveau d'enseignement. Il convient alors de diviser le nombre de redoublants de toutes les années d'études du niveau d'enseignement considéré par les effectifs totaux de ce niveau d'enseignement, puis de multiplier le résultat par 100.

Formule :

$$PR_i^t = \frac{R_i^t}{E_i^t} * 100$$

Où :

PR_i^t Pourcentage de redoublants dans l'année d'études i durant l'année scolaire t

R_i^t Nombre de redoublants dans l'année d'études i durant l'année scolaire t

E_i^t Effectifs scolarisés dans l'année d'études i durant l'année scolaire t

Données requises : Nombre de redoublants et effectifs inscrits par année d'études durant la même année scolaire.

Sources des données : Registres des établissements scolaires, recensements ou enquêtes scolaires.

Type de désagrégation : Par sexe, par situation géographique (région, milieu rural ou urbain) et par niveau d'enseignement.

Interprétation : Un pourcentage élevé est le signe d'un problème sérieux de redoublement ou d'un défaut important d'efficience interne.

Normes de qualité : La définition de la notion de redoublement doit être sans équivoque pour inclure les élèves qui répètent plus d'une fois la même année d'études ou qui redoublent la même année d'études après avoir été transférés dans un autre établissement. Les élèves qui n'étaient pas scolarisés dans la même année d'études l'année scolaire précédente doivent être exclus du compte.

Limitations : Les autorités en charge de l'éducation peuvent spécifier le nombre de redoublements autorisés et sélectionner les années d'études auxquelles le redoublement peut s'appliquer pour pallier une capacité d'accueil limitée dans une année d'études et accroître l'efficience interne et les flux des effectifs. La prudence est de rigueur lors de l'interprétation de cet indicateur, en particulier lors des comparaisons entre les systèmes d'éducation.

Dépenses publiques totales pour l'éducation en pourcentage du RNB

Définition : L'ensemble des dépenses (de fonctionnement et en capital) consacrées à l'éducation, exprimé en pourcentage du Revenu National Brut (RNB) durant une année donnée. Le RNB est appelé aussi le Produit National Brut (PNB).

Objet : Cet indicateur détermine la proportion de la richesse produite par un pays durant un exercice budgétaire donné que les pouvoirs publics consacrent à l'éducation. Cet indicateur peut également être calculé en proportion du produit intérieur brut (PIB).

Méthode de calcul : Diviser les dépenses publiques totales de l'éducation au cours d'un exercice budgétaire donné par le revenu national brut (RNB) du pays considéré, puis multiplier le résultat par 100.

Formule :

Où :

$$\%DRNB_t = \frac{DPÉ_t}{RNB_t} * 100$$

$\%DRNB_t$ Part des dépenses publiques de l'éducation dans le RNB durant l'exercice budgétaire t

$DPÉ_t$ Dépenses publiques totales de l'éducation durant l'exercice budgétaire t

RNB_t Revenu national brut durant l'exercice budgétaire t

Données requises : Dépenses publiques totales de l'éducation et revenu national brut d'un exercice budgétaire donné.

Sources des données : Comptabilité nationale annuelle tenue par l'exécutif fédéral ou national ou par les administrations fédérales, nationales, provinciales ou régionales. Les données relatives au RNB figurent en principe dans les comptes nationaux publiés par l'Office National de Statistique.

Type de désagrégation : Cet indicateur est en principe calculé uniquement à l'échelle nationale.

Interprétation : Si les dépenses publiques de l'éducation sont élevées en proportion du RNB, cela montre que les autorités accordent une grande priorité à l'investissement dans l'éducation, et inversement.

Normes de qualité : les dépenses publiques totales de l'éducation correspondent aux budgets qui y sont consacrés par tous les ministères et par tous les services publics en charge de l'éducation, en l'occurrence le gouvernement fédéral ou central, les exécutifs des États fédérés et des provinces, les administrations régionales et les municipalités. Le gouvernement fédéral ou national inclut les ministères, les agences et les instances indépendantes ayant l'éducation dans leurs attributions. Les statistiques budgétaires doivent porter sur les budgets de tous les ministères ou services publics ayant l'éducation dans leurs attributions, tous niveaux hiérarchiques confondus. Les dépenses publiques de l'éducation en proportion du RNB ne peut représenter plus de 100 %, voire s'en approcher.

Limitations : Dans certains cas, les dépenses publiques totales de l'éducation correspondent uniquement à celles du ministère de l'Éducation, abstraction faite des autres ministères qui consacrent une partie de leur budget à des activités en rapport avec l'éducation.

Dépenses publiques totales pour l'éducation en pourcentage des dépenses totales du gouvernement

Définition : L'ensemble des dépenses (de fonctionnement et en capital) consacrées à l'éducation, exprimé en pourcentage des dépenses totales du gouvernement durant une année donnée.

Objet : Évaluer la priorité accordée à l'éducation par les gouvernements par rapport à la valeur perçue d'autres domaines de l'action publique. Cet indicateur montre également l'engagement du gouvernement quant à l'investissement dans le développement du capital humain.

Méthode de calcul : Diviser les dépenses publiques totales de l'éducation d'un exercice budgétaire donné, tous ministères et services publics confondus, par les dépenses publiques totales du même exercice budgétaire, puis multiplier le résultat par 100.

Formule :

$$\%DPÉ_t = \frac{DPÉ_t}{DPT_t} * 100$$

Où :

$\% DPÉ_t$	Dépenses publiques totales de l'éducation en pourcentage des dépenses publiques totales durant l'exercice budgétaire t
$DPÉ_t$	Dépenses publiques totales de l'éducation durant l'exercice budgétaire t
DPT_t	Dépenses publiques totales durant l'exercice budgétaire t

Données requises : Dépenses publiques totales de l'éducation et dépenses publiques totales.

Sources des données : Comptabilité nationale annuelle tenue par le ministère des Finances et comptes nationaux publiés par l'Office national de statistique et par les divers ministères ayant l'éducation dans leurs attributions, en particulier le ministère de l'Éducation.

Type de désagrégation : Par niveau hiérarchique de l'administration, par situation géographique (région, milieu rural ou urbain) et par poste de dépenses (masse salariale, matériel pédagogique, etc.).

Interprétation : Si les dépenses publiques de l'éducation sont élevées par comparaison avec celles d'autres domaines de l'action publique, cela montre que les gouvernements accordent à l'éducation une grande priorité par rapport à d'autres investissements, notamment dans des matières en rapport avec la défense et la sécurité, les soins de santé, la sécurité sociale du chômage, les régimes de retraite et d'autres domaines économiques ou sociaux.

Normes de qualité : Les dépenses publiques totales de l'éducation correspondent aux dépenses qui y sont consacrées dans tous les ministères et dans tous les services publics en charge de l'éducation. Cet indicateur ne peut jamais atteindre 100 % car les dépenses publiques totales incluent de nombreux autres domaines de l'action publique, à côté de l'éducation. Il convient de tenir compte du fait que l'exercice budgétaire général et l'exercice budgétaire de l'éducation peuvent ne pas coïncider.

Limitations : Dans certains cas, les dépenses publiques totales de l'éducation correspondent uniquement à celles du ministère de l'Éducation, abstraction faite d'autres ministères qui consacrent une partie de leur budget à des activités en rapport avec l'éducation.

Distribution en pourcentage des dépenses publiques de fonctionnement pour l'éducation par niveau

Définition : Dépenses publiques de fonctionnement à chaque niveau d'enseignement, exprimées en pourcentage de l'ensemble des dépenses publiques de fonctionnement pour l'éducation.

Objet : Montrer la ventilation des dépenses de l'éducation entre les divers niveaux d'enseignement. Il dénote la priorité relative que les pouvoirs publics accordent à chaque niveau d'enseignement dans le budget public total de l'éducation.

Méthode de calcul : Diviser les dépenses publiques de fonctionnement de chaque niveau d'enseignement par les dépenses publiques totales de fonctionnement de l'éducation, puis multiplier les résultats par 100.

Formule :

$$\%DPF\acute{E}_h^t = \frac{DPF\acute{E}_h^t}{\sum_{h=1}^n DPF\acute{E}_h^t} * 100$$

Où :

$\%DPF\acute{E}_h^t$ Pourcentage des dépenses publiques totales de fonctionnement du niveau d'enseignement h durant l'exercice budgétaire t
 $DPF\acute{E}_h^t$ Dépenses publiques totales de fonctionnement du niveau d'enseignement h durant l'exercice budgétaire t

Données requises : Dépenses publiques de l'éducation tous niveaux d'enseignement confondus et par niveau d'enseignement.

Sources des données : Comptabilité nationale annuelle tenue par le ministère des Finances et comptes nationaux publiés par l'Office national de statistique et par les divers ministères ayant l'éducation dans leurs attributions, en particulier le ministère de l'Éducation.

Type de désagrégation : Par niveau hiérarchique de l'administration, par situation géographique (région, milieu rural ou urbain) et par poste de dépenses de fonctionnement (masse salariale, matériel pédagogique, bourses et allocations d'études, aide sociale, etc.).

Interprétation : Si un niveau d'enseignement donné bénéficie d'une part relativement importante des dépenses de fonctionnement, cela signifie qu'il est jugé prioritaire dans la politique nationale de l'éducation et dans les choix budgétaires. Lors de l'interprétation de cet indicateur, il convient de tenir compte de la répartition des effectifs entre les niveaux d'enseignement et de déterminer les dépenses relatives de fonctionnement par élève ou étudiant.

Normes de qualité : Cet indicateur doit être calculé sur la base de données cohérentes concernant les dépenses publiques de fonctionnement de chaque niveau d'enseignement dans les établissements publics et privés et à tous les niveaux de l'administration en charge de l'éducation. La somme des pourcentages tous niveaux d'enseignement confondus doit être égale à 100 %.

Limitations : Dans certains cas, les dépenses publiques totales de l'éducation correspondent uniquement à celles du ministère de l'Éducation, abstraction faite d'autres ministères qui consacrent une partie de leur budget à des activités en rapport avec l'éducation.

Dépenses publiques de fonctionnement par élève (étudiant) en pourcentage du revenu national brut (RNB) par habitant.

Définition: Les dépenses publiques de fonctionnement par élève (ou étudiant) à chaque niveau d'enseignement, exprimées en pourcentage du Revenu National Brut (RNB) par habitant, pour un exercice financier donné.

Objet : Mesurer le coût moyen d'un élève par rapport au RNB par habitant du pays. Il permet d'évaluer le niveau d'engagement du pays quant à l'investissement dans le développement du capital humain. Calculé par niveau d'éducation, cet indicateur montre l'importance relative accordée à un niveau d'enseignement particulier. Il peut également être calculé sur la base du produit intérieur brut (PIB).

Méthode de calcul: Diviser le montant des dépenses publiques de fonctionnement par élève pour chaque niveau d'enseignement au cours d'une année donnée par le RNB par habitant pour la même année et multiplier par 100.

Formule:

$$\%DOPE_{h,RNBc}^t = \frac{DOPE_h^t}{E_h^t} / \frac{RNB^t}{P^t} * 100$$

Où,

%DPOE_{h,RNBc}^t Dépenses publiques de fonctionnement par élève du niveau d'enseignement **h** en pourcentage du RNB par habitant pour l'exercice financier **t**

DPOE_h^t Dépenses publiques de fonctionnement pour le niveau d'enseignement **h** au cours de l'exercice financier **t**

RNB^t Revenu national brut pour l'exercice financier **t**

E_h^t Total des inscriptions dans le niveau d'enseignement **h** pour l'année scolaire **t**

P^t Population nationale totale pour l'année **t**

Données requises : Dépenses publiques de fonctionnement par niveau d'éducation ; Effectifs des inscrits par niveau d'enseignement ; RNB, population.

Sources des données : Comptabilité nationale annuelle tenue par le ministère des Finances et comptes nationaux publiés par l'Office national des statistiques et par les divers ministères ayant l'éducation dans leurs attributions, en particulier le ministère de l'Éducation.

Type de désagrégation : par niveau d'éducation.

Interprétation : Un pourcentage élevé de cet indicateur dénote en général un niveau élevé de dépenses, en termes du RNB par habitant, sur un élève/étudiant d'un cycle donné d'éducation. Il mesure le coût par élève scolarisé par rapport au RNB par habitant. Il convient toutefois d'interpréter avec prudence les chiffres élevés de dépense par élève, étant donné que ces chiffres pourraient être simplement dus à la faiblesse de la scolarisation. Les dépenses par élève en pourcentage du RNB par habitant doit donc être considérées conjointement avec les taux de scolarisation. Quand on observe à la fois une modicité des dépenses par élève et une faible scolarisation dans l'enseignement primaire, d'une part, et des dépenses élevées et/ou de faibles inscriptions dans l'enseignement supérieur, d'autre part, il y a lieu de se demander s'il ne faut pas reconsidérer les allocations de ressources dans le secteur de l'éducation, en particulier si l'on donne la priorité à l'universalisation de l'enseignement primaire.

Normes de qualité : Cet indicateur peut dépasser 100 % dans des pays où le RNB par habitant est faible et où les dépenses de fonctionnement par élève sont élevées. Il doit se baser sur des données cohérentes concernant les

dépenses publiques de fonctionnement qui couvrent la totalité des dépenses des autorités centrales, provinciales et locales pour la totalité des établissements publics et les subventions aux établissements d'enseignement, aux enseignants et aux élèves du secteur privé. En utilisant cet indicateur, il faut tenir compte du champ de couverture des dépenses publiques d'éducation et de la mesure dans laquelle les estimations du RNB correspondent au niveau réel de la production économique nationale.

Limitations : La fiabilité de cet indicateur peut être affectée par les erreurs liées à l'estimation du RNB, la population actuelle ou de l'effectif des inscrits par niveau d'éducation. En outre, Il faut tenir compte du fait que l'exercice financier et les dates du budget pour l'année scolaire peuvent ne pas coïncider.

Rapport élèves par enseignant (REE)

Définition: Nombre moyen d'élèves par enseignant dans un niveau donné d'enseignement pour une année scolaire donnée.

Objet : Mesurer le volume des ressources humaines investi en termes du nombre d'enseignant par rapport à l'effectif des élèves. Le nombre d'élèves par enseignant doit normalement être comparé aux normes nationales établies à ce sujet pour chacun des degrés ou des types d'enseignement.

Méthode de calcul : Diviser le nombre total des élèves inscrits dans un niveau spécifié d'enseignement par le nombre des enseignants au même niveau.

Formule:

$$REE_h^t = \frac{E_h^t}{M_h^t}$$

Où,

REE_h^t Nombre d'élèves par enseignant dans un niveau d'enseignement h pour l'année scolaire t

E_h^t Nombre total d'élèves (ou étudiants) dans un niveau d'enseignement h pour l'année scolaire t

M_h^t Nombre total des enseignants dans un niveau d'enseignement h pour l'année scolaire t

Données requises : Nombre total des élèves et des enseignants d'un niveau spécifié d'éducation par statut de formation.

Sources des données : Registres des établissements scolaires, dossiers des enseignants, recensements ou enquêtes scolaires sur des données relatives aux inscrits et aux enseignants.

Type de désagrégation : Par niveau d'enseignement, par type d'établissement (public ou privé), par lieu géographique (région, milieu rural ou urbain).

Interprétation : Un nombre élevé d'élèves par enseignant donne à penser que chaque enseignant doit s'occuper d'un grand nombre d'enfants. Autrement dit, plus le nombre d'élèves par enseignant est élevé, moins est la chance de bénéficier de l'attention de la part de l'enseignant. Il est généralement estimé qu'un nombre faible d'élèves par enseignant se traduit par des classes moins peuplées permettant à l'enseignant de s'occuper davantage de chaque élève, ce qui peut contribuer à long terme à de meilleurs résultats.

Normes de qualité : En calculant et en interprétant cet indicateur, il faut tenir compte de l'existence d'un enseignement à temps partiel, de classes par roulement, de classes ayant des élèves de plusieurs niveaux et d'autres pratiques qui risquent d'influer sur la précision et la signification des chiffres relatifs au nombre d'élèves par enseignant. Il conviendra par exemple de convertir le nombre des enseignants à temps partiel en un nombre d'"enseignants en équivalent plein temps". Il conviendra de veiller à inclure la totalité du personnel participant à l'enseignement. Les enseignants sont des personnes qui, à titre professionnel, guident et orientent les élèves dans leurs expériences d'apprentissage pour acquérir les connaissances, attitudes et compétences prescrites dans un programme d'études donné.

Limitations : Cet indicateur ne tient pas compte des facteurs qui peuvent affecter la qualité de l'enseignement/apprentissage tels que les différences liées à la qualification des enseignants, à leur formation pédagogique, à leur expérience professionnelle et leur statut, aux méthodes et matériels d'enseignement et aux conditions de travail en classe.

Pourcentage des enseignantes

Définition : Nombre des enseignantes à un niveau d'enseignement donné, exprimé en pourcentage du nombre total des enseignants (de sexe masculin et féminin) au même niveau dans une année scolaire donnée.

Objet : Montrer la répartition du corps enseignant par sexe. Il permet également de déterminer s'il faut davantage offrir aux femmes de possibilités d'enseigner à un niveau d'enseignement donné ou s'il y a lieu de prendre des mesures susceptibles de les y encourager.

Méthode de calcul : Diviser le nombre total d'enseignantes à un niveau d'enseignement donné par le nombre total d'enseignants (des deux sexes) au même niveau d'enseignement durant une année scolaire donnée, puis multiplier le résultat par 100.

Formule :

$$\%EF_h^t = \frac{EF_h^t}{T_h^t} * 100$$

Où :

$\%EF_h^t$ Pourcentage d'enseignantes au niveau d'enseignement h durant l'année scolaire t

EF_h^t Nombre d'enseignantes au niveau d'enseignement h durant l'année scolaire t

T_h^t Nombre total d'enseignants (des deux sexes) au niveau d'enseignement h durant l'année scolaire t

Données requises : Nombre d'enseignants par sexe.

Sources des données : Recensements ou enquêtes scolaires et dossiers des enseignants.

Type de désagrégation : Par niveau d'enseignement, par situation géographique (région, milieu rural ou urbain), par type d'établissement (public ou privé), par groupe d'âge et par niveau de formation pédagogique.

Interprétation : Un pourcentage d'enseignantes proche de 50 % est signe de parité entre les sexes dans le corps enseignant. Un pourcentage supérieur à 50 % indique que les femmes ont plus d'opportunités ou de préférence à enseigner à un niveau d'enseignement donné, dans une année d'études donnée ou dans une filière d'enseignement donnée.

Normes de qualité : Cet indicateur doit être calculé sur la base de données fiables concernant le corps enseignant et sa répartition par sexe à chaque niveau d'enseignement (compte tenu des enseignants qui travaillent à temps plein et à temps partiel). Il y a lieu de veiller à ce que le nombre total d'enseignantes et le corps enseignant hommes et femmes confondus correspondent au même type d'établissement et au même temps de travail (à temps plein ou à temps partiel). Il convient d'inclure tous les personnels ayant une mission pédagogique. Par enseignant, on entend les professionnels dont la mission consiste à transmettre les savoirs, les savoir-faire et les attitudes prévus dans un programme de cours officiel à des effectifs scolarisés dans le cadre institutionnel.

Limitations : Cet indicateur montre la répartition du corps enseignant selon le sexe, et non l'efficacité et la qualité du travail pédagogique.

Distribution en pourcentage des étudiants de l'enseignement supérieur par niveaux de la CITE

Définition : Effectifs de l'enseignement supérieur à chaque niveau de la CITE en pourcentage du total des effectifs de l'enseignement supérieur.

Objet : Montrer la répartition des effectifs d'étudiants de l'enseignement supérieur par niveau de la CITE. Il permet aussi de mieux cerner l'organisation des structures de qualification et de délivrance des diplômes dans les pays.

Méthode de calcul : Diviser les effectifs d'étudiants par niveau de la CITE par les effectifs totaux d'étudiants de l'enseignement supérieur, puis multiplier le résultat par 100.

Formule :

$$\% \dot{E}_h^t = \frac{\dot{E}_h^t}{\sum_{h \in (5A, 5B, 6)} \dot{E}_h^t} * 100$$

Où :

$\% \dot{E}_h^t$	Pourcentage d'étudiants au niveau h de la CITE durant l'année académique t
$\dot{E}_h^t$	Nombre d'étudiants au niveau h de la CITE durant l'année académique t

Données requises : Effectifs d'étudiants de l'enseignement supérieur par niveau de la CITE.

Sources des données : Registres des établissements d'enseignement supérieur ou enquêtes et recensements dans ces établissements.

Type de désagrégation : Par sexe et par mode de scolarisation (à temps plein ou à temps partiel ou enseignement à distance).

Interprétation : La concentration relative des étudiants dans des programmes particuliers et filières d'enseignement (de type court ou long) ou par niveau est vraisemblablement influencée par les débouchés professionnels associés aux différents niveaux, programmes et filières. Elle reflète également les capacités d'accueil et les politiques visant à favoriser un niveau donné de la CITE.

Normes de qualité : Cet indicateur doit être calculé sur la base de données exhaustives et fiables concernant les effectifs scolarisés dans l'enseignement supérieur et de définitions cohérentes des niveaux, programmes et filières selon la CITE. La somme des pourcentages d'étudiants tous niveaux et filières de l'enseignement supérieur confondus doit être égale à 100 %.

Limitations : La prudence est de rigueur lors de la comparaison de cet indicateur entre les pays et dans le temps, car la durée des études, leur intensité et leur répartition entre les cours théoriques et pratiques peuvent varier considérablement dans les programmes et filières de l'enseignement supérieur, ce qui peut modifier leur classement conformément à la CITE.

Pourcentage des étudiantes dans chaque niveau de la CITE de l'enseignement supérieur

Définition : Effectifs des étudiantes dans chaque niveau de la CITE de l'enseignement supérieur en pourcentage du total des effectifs (de sexes masculin et féminin) du même niveau de la CITE.

Objet : Évaluer les écarts de scolarisation entre les sexes selon les niveaux et filières de l'enseignement supérieur.

Méthode de calcul : Diviser le nombre d'étudiantes par niveau et filière de l'enseignement supérieur par les effectifs d'étudiants (des deux sexes) par niveau et filière durant une année académique donnée, puis multiplier le résultat par 100.

Formule :

$$\%EF_h^t = \frac{EF_h^t}{E_h^t} * 100$$

Où :

$\%EF_h^t$	Pourcentage d'étudiantes au niveau <i>h</i> de l'enseignement supérieur (CITE) durant l'année académique <i>t</i>
EF_h^t	Nombre d'étudiantes au niveau <i>h</i> de l'enseignement supérieur (CITE) durant l'année académique <i>t</i>
E_h^t	Effectifs totaux d'étudiants (des deux sexes) au niveau <i>h</i> de l'enseignement supérieur (CITE) durant l'année académique <i>t</i>

Données requises : Effectifs scolarisés dans l'enseignement supérieur par niveau de la CITE et par sexe.

Sources des données : Registres des établissements d'enseignement supérieur ou enquêtes et recensements dans ces établissements.

Type de désagrégation : Par domaine d'études et par mode de scolarisation (à temps plein ou à temps partiel et enseignement à distance).

Interprétation : Un pourcentage approchant les 50 % est signe de parité entre les sexes. Il est utile également de comparer les pourcentages d'étudiantes par niveau et domaine d'études. La désagrégation par domaine d'études permet d'identifier les domaines plus et moins attractifs selon le sexe.

Normes de qualité : Cet indicateur doit être calculé sur la base de données exhaustives et fiables concernant les effectifs scolarisés dans l'enseignement supérieur par sexe et de définitions cohérentes des niveaux, programmes et filières de l'enseignement supérieur selon la CITE.

Limitations : La prudence est de rigueur lors de la comparaison de cet indicateur entre les pays et dans le temps, car la durée des études, leur intensité et leur répartition entre les cours théoriques et pratiques peuvent varier considérablement dans les programmes et filières de l'enseignement supérieur, ce qui peut modifier leur classement conformément à la CITE.

Distribution en pourcentage des étudiants de l'enseignement supérieur par domaines d'études de la CITE

Définition : Effectifs par chaque domaine d'études de la CITE dans l'enseignement supérieur, exprimé en pourcentage du total des effectifs de l'enseignement supérieur.

Objet : Estimer le degré de développement de l'enseignement supérieur sur la base de l'éventail de domaines d'études proposés, de leur capacité d'accueil et des préférences des étudiants. Il permet d'évaluer l'offre et la demande des ressources humaines qualifiées selon les domaines de spécialisation.

Méthode de calcul : Diviser le nombre d'étudiants scolarisés dans chaque domaine d'études par les effectifs totaux de l'enseignement supérieur durant une année académique donnée, puis multiplier le résultat par 100.

Formule :

$$\% \dot{E}_d^t = \frac{\dot{E}_d^t}{\sum_{d=1}^n E_d^t} * 100$$

Où :

$\% \dot{E}_d^t$	Pourcentage d'étudiants dans le domaine d'études d durant l'année académique t
$\dot{E}_d^t$	Nombre d'étudiants dans le domaine d'études d durant l'année académique t
n	Nombre de domaines d'études

Données requises : Effectifs scolarisés dans l'enseignement supérieur par domaine d'études.

Sources des données : Registres des établissements d'enseignement supérieur ou enquêtes et recensements dans ces établissements.

Type de désagrégation : Par sexe, par niveau de l'enseignement supérieur (CITE) et par mode de scolarisation (à temps plein ou à temps partiel).

Interprétation : La concentration relative des étudiants par domaine d'études montre, d'une part, la préférence des différents domaines et leur capacité d'accueil et, d'autre part, les débouchés professionnels et les perspectives de revenus associés aux différents secteurs d'activité et professions.

Normes de qualité : Cet indicateur nécessite des données exhaustives et fiables concernant les effectifs scolarisés dans l'enseignement supérieur par sexe et une distinction nette entre les domaines d'études. La somme des pourcentages d'étudiants, tous domaines d'études confondus, doit être égale à 100.

Limitations : La qualité des comparaisons internationales dépend dans une grande mesure du respect des définitions des domaines d'études et de leur cohérence entre les pays. Il est possible que des données agrégées ou désagrégées ne soient pas comparables entre les pays à cause des exclusions ou des doubles comptages d'étudiants, du manque d'informations, etc. Par ailleurs, la variation de la durée des études, de leur intensité et de leur répartition entre les cours théoriques et pratiques et le classement incorrect de programmes et de filières de l'enseignement dans la CITE peuvent biaiser les comparaisons internationales.

Distribution en pourcentage des diplômés de l'enseignement supérieur par domaines d'études de la CITE

Définition : Nombre des diplômés dans chaque domaine d'études de l'enseignement supérieur selon la CITE, exprimé en pourcentage du nombre total des diplômés de l'enseignement supérieur.

Objet : Indiquer la répartition des diplômés de l'enseignement supérieur par domaine d'études. Il montre aussi le degré de développement de l'enseignement supérieur sur la base de l'éventail de domaines d'études proposés et l'offre de ressources humaines qualifiées selon les domaines de spécialisation.

Méthode de calcul : Diviser le nombre de diplômés dans chaque domaine d'études par le nombre total de diplômés de l'enseignement supérieur durant une année académique donnée, puis multiplier le résultat par 100.

Formule :

$$\%D_d^t = \frac{D_d^t}{\sum_{d=1}^n D_d^t} * 100$$

Où :

$\%D_d^t$	Pourcentage de diplômés dans le domaine d'études d au terme de l'année académique t
D_d^t	Nombre de diplômés dans le domaine d'études d au terme de l'année académique t
n	Nombre de domaines d'études

Données requises : Diplômés de l'enseignement supérieur par domaine d'études.

Sources des données : Registres des établissements d'enseignement supérieur ou enquêtes et recensements dans ces établissements.

Type de désagrégation : Par sexe et par niveau de l'enseignement supérieur (CITE).

Interprétation : La concentration relative des étudiants par domaine d'études montre, d'une part, la popularité des différents domaines et leur capacité d'accueil et, d'autre part, les débouchés professionnels qu'offrent ces domaines de spécialisation.

Normes de qualité : Cet indicateur doit être calculé sur la base de données exhaustives et fiables concernant les diplômés de l'enseignement supérieur et d'une distinction nette entre les domaines d'études. La somme des pourcentages de diplômés tous domaines d'études confondus doit être égale à 100.

Limitations : La qualité des comparaisons internationales dépend dans une grande mesure du respect des définitions des domaines d'études et de leur cohérence entre les pays. Il est possible que des données agrégées ou désagrégées ne soient pas comparables entre les pays à cause des exclusions ou des doubles comptages d'étudiants, du manque d'informations, etc. Par ailleurs, la variation de la durée des études, de leur intensité et de leur répartition entre les cours théoriques et pratiques peut biaiser les comparaisons internationales.

Pourcentage des effectifs du privé

Définition : Effectifs scolaires des établissements d'enseignement privé à un niveau d'éducation donné, exprimé en pourcentage du total des effectifs du même niveau.

Objet : Évaluer la part relative du secteur privé dans l'éducation et montre son importance et sa capacité d'accueil dans les pays sur la base des effectifs qui y sont scolarisés.

Méthode de calcul : Diviser les effectifs scolarisés dans les établissements privés à un niveau d'enseignement donné par les effectifs totaux scolarisés dans les établissements publics et privés au même niveau d'enseignement, puis multiplier le résultat par 100.

Formule :

$$\%Ep_h^t = \frac{Ep_h^t}{E_h^t} * 100$$

Où :

$\%Ep_h^t$ Pourcentage d'effectifs scolarisés dans les établissements privés au niveau d'enseignement h durant l'année scolaire t

Ep_h^t Effectifs scolarisés dans les établissements privés au niveau d'enseignement h durant l'année scolaire t

E_h^t Effectifs totaux scolarisés dans les établissements publics et privés au niveau d'enseignement h durant l'année scolaire t

Données requises : Effectifs scolarisés par niveau d'enseignement et par type d'établissement d'enseignement (public ou privé).

Sources des données : Recensements ou enquêtes dans les établissements d'enseignement.

Type de désagrégation : Par sexe, par situation géographique (région, milieu rural ou urbain) et par niveau d'enseignement.

Interprétation : Un pourcentage élevé est le signe que le secteur non gouvernemental (les associations confessionnelles ou autres, le monde associatif, les entreprises privées et les particuliers) est fortement impliqué dans l'offre de programmes d'éducation organisés.

Normes de qualité : Cet indicateur doit être calculé sur la base de données exhaustives et fiables concernant les effectifs scolarisés dans les établissements publics et privés et d'une distinction nette entre les deux types d'établissement. Par établissement privé, on entend un établissement dont la gestion ne relève pas du secteur public, qu'il soit ou non financé par les autorités publiques.

Limitations : Dans les pays où les établissements privés sont largement subventionnés ou financés par les autorités publiques, la différence entre établissements publics et établissements privés peut être moins claire, en particulier si les effectifs scolarisés peuvent prétendre à une aide financière publique sous certaines conditions. Il est possible que certains établissements confessionnels ou privés ne soient pas reconnus par les autorités publiques ou qu'ils ne dispensent pas les programmes officiels et qu'ils ne soient par conséquent pas repris dans les statistiques officielles. Dans ce cas, la part des effectifs scolarisés dans le secteur privé risque de ne pas refléter la réalité.

Pourcentage du personnel enseignant dans les établissements d'enseignement privé

Définition : Nombre des enseignants des établissements d'enseignement privé d'un niveau d'enseignement donné, exprimé en pourcentage du total du personnel enseignant de tous les types d'établissements d'enseignement du même niveau d'enseignement.

Objet : Mesurer la part relative du secteur privé dans l'éducation sur la base de son corps enseignant et montrer son importance et ses moyens humains dans les pays. Analysé à la lumière des effectifs scolarisés, cet indicateur permet de mesurer le taux d'encadrement dans les établissements privés.

Méthode de calcul : Diviser le nombre d'enseignants d'un niveau d'enseignement donné dans les établissements privés par le nombre total d'enseignants de ce niveau d'enseignement dans tous les établissements (publics et privés), puis multiplier le résultat par 100.

Formule :

$$\%Ep_h^t = \frac{Ep_h^t}{E_h^t} * 100$$

Où :

$\%Ep_h^t$ Pourcentage d'enseignants au niveau d'enseignement h dans les établissements privés durant l'année scolaire t

Ep_h^t Nombre d'enseignants au niveau d'enseignement h dans les établissements privés durant l'année scolaire t

E_h^t Nombre total d'enseignants au niveau d'enseignement h tous établissements confondus (publics et privés) durant l'année scolaire t

Données requises : Corps enseignant par niveau d'enseignement et type d'établissement (public ou privé).

Sources des données : Recensements ou enquêtes scolaires, dossiers des enseignants.

Type de désagrégation : Par sexe, par situation géographique (région, milieu rural ou urbain) et niveau d'enseignement.

Interprétation : Un pourcentage élevé est le signe que le secteur non gouvernemental (les associations confessionnelles ou autres, le monde associatif, les entreprises privées et les particuliers) est fortement impliqué dans l'offre de programmes d'éducation organisés. Analysé à la lumière des effectifs scolarisés, cet indicateur permet d'évaluer la variation relative du taux d'encadrement dans les établissements publics et privés.

Normes de qualité : Cet indicateur nécessite des données exhaustives et fiables concernant le corps enseignant des établissements publics et privés et une distinction nette entre les deux types d'établissement. Par établissement privé, on entend un établissement dont la gestion ne relève pas du secteur public, qu'il soit ou non financé par les pouvoirs publics.

Limitations : Dans les pays où les établissements privés sont largement subventionnés ou financés par le gouvernement la différence entre établissements publics et établissements privés peut être moins claire, en particulier si certains enseignants sont rémunérés par les pouvoirs publics. Il est possible que certains établissements confessionnels ou privés ne soient pas reconnus par les autorités publiques ou qu'ils ne dispensent pas les programmes de cours officiels et qu'ils ne soient par conséquent pas repris dans les statistiques officielles. Dans ce cas, la part des effectifs scolarisés dans un établissement privé risque de ne pas être refléter la réalité.

Niveau d'études de la population âgée de 25 ans et plus

Définition : La distribution en pourcentages de la population âgée de 25 ans et plus selon le plus haut niveau d'études atteint ou achevé selon la CITE.

Objet : Montrer la répartition de la population âgée de 25 ans et plus par niveau d'instruction pour évaluer l'importance et la qualité du capital humain des pays ainsi que pour identifier les besoins et élaborer des politiques pour l'améliorer. Il reflète également la structure et la performance des systèmes d'éducation et leur impact cumulé sur la constitution du capital humain.

Méthode de calcul : Diviser le nombre d'individus âgés de 25 ans et plus selon le niveau d'instruction le plus haut par l'effectif total de la population du même groupe d'âge, puis multiplier le résultat par 100.

Formule :

$$\%P_{25+,h}^t = \frac{P_{25+,h}^t}{P_{25+}^t} * 100$$

Où :

$\%P_{25+,h}^t$ Pourcentage d'individus âgés de 25 ans et plus ayant le niveau d'instruction h l'année t

$P_{25+,h}^t$ Nombre d'individus âgés de 25 ans et plus ayant le niveau d'instruction h l'année t

P_{25+}^t Effectif total de la population âgée de 25 ans et plus l'année t

Données requises : Effectif de la population âgée de 25 ans et plus par niveau d'instruction.

Sources des données : Recensements démographiques ; enquêtes auprès des ménages et/ou de la population active.

Type de désagrégation : Par sexe, par situation géographique (région, milieu rural ou urbain), par groupe d'âge et par secteur professionnel.

Interprétation : Une concentration relativement élevée d'individus à un niveau d'instruction donné reflète la capacité du système d'éducation à ce niveau. Comme le niveau de formation détermine les compétences de la population des pays, il peut être considéré comme un indicateur qualitatif et quantitatif de leur capital humain.

Normes de qualité : Cet indicateur doit être calculé sur la base de données exhaustives et fiables obtenues lors de recensements démographiques ou d'enquêtes auprès des ménages et d'une claire définition des niveaux d'instruction selon la CITE.

Limitations : La prudence est de rigueur lors de la comparaison internationale de cet indicateur, car les pays ne classent pas nécessairement les mêmes diplômes aux mêmes niveaux de la CITE, même s'ils sont délivrés au même âge ou après un nombre similaire d'années d'études. De plus, certains programmes ne se prêtent pas facilement à une classification conformément à la CITE. Cet indicateur mesure exclusivement le niveau d'instruction atteint en termes de nombre d'années d'études : il ne révèle pas nécessairement la qualité de l'enseignement (les résultats de l'apprentissage et autres effets).

Nombre d'étudiants de l'enseignement supérieur par 100.000 habitants

Définition : Nombre des étudiants inscrits à l'enseignement supérieur dans une année académique donnée par 100.000 habitants

Objet : Cet indicateur évalue le niveau de participation à l'enseignement supérieur sur la base de la proportion (ou la densité) d'étudiants par rapport à la population des pays.

Méthode de calcul : Diviser le nombre total d'étudiants de l'enseignement supérieur durant une année académique donnée par la population du pays, puis multiplier le résultat par 100 000.

Formule :

$$\dot{E}_{100\,000}^t = \frac{\sum_{h \in (5A, 5B, 6)} \dot{E}_h^t}{P^t} * 100\,000$$

Où :

$\dot{E}_{100\,000}^t$ Nombre d'étudiants de l'enseignement supérieur par 100 000 habitants durant l'année académique t

$\dot{E}_h^t$ Nombre d'étudiants de l'enseignement supérieur au niveau h de la CITE durant l'année académique t

P^t Population nationale total durant l'année de référence t

Données requises : Effectifs de l'enseignement supérieur et effectif total de la population.

Sources des données : Registres des établissements d'enseignement supérieur et enquêtes dans ces établissements, et recensements démographiques.

Type de désagrégation : Par sexe et par région.

Interprétation : Un nombre élevé d'étudiants par 100 000 habitants dénote une forte scolarisation dans l'enseignement supérieur.

Normes de qualité : Cet indicateur doit être calculé sur la base de données exhaustives et fiables concernant les étudiants à tous les niveaux et dans toutes les filières de l'enseignement supérieur. En principe, il inclut tous les étudiants scolarisés sur le territoire national, quelle que soit leur nationalité ou leur origine, mais exclut les ressortissants nationaux scolarisés à l'étranger ou dans un établissement situé à l'étranger qui dépend du système national d'éducation.

Limitations : Comme cet indicateur est basé sur l'effectif total de la population des pays et non sur les individus appartenant au groupe d'âge correspondant à l'enseignement supérieur, la taille de cette cohorte d'âge peut affecter sa comparabilité. La scolarisation dans l'enseignement supérieur peut être décrite de manière plus précise, en l'occurrence par groupe d'âge et/ou sur la base des taux bruts de scolarisation, si les données requises concernant les étudiants et la population sont disponibles par groupe d'âge (voir les taux de scolarisation par âge spécifique et taux bruts de scolarisation).

Distribution en pourcentage des effectifs de l'enseignement secondaire par type d'enseignement

Définition : Distribution en pourcentage des effectifs inscrits dans l'enseignement secondaire selon le type d'enseignement, c'est-à-dire l'enseignement général et professionnel/technique, y compris la formation des enseignants.

Objet : Décrire l'orientation et la capacité d'accueil des filières de l'enseignement secondaire et montrer l'offre potentielle de main-d'œuvre qualifiée dans différents domaines de spécialisation.

Méthode de calcul : Diviser le nombre d'élèves inscrits dans chaque filière de l'enseignement secondaire (selon l'orientation) par les effectifs totaux de l'enseignement secondaire durant une année scolaire donnée, puis multiplier le résultat par 100.

Formule :

$$\% \dot{E}_f^t = \frac{\dot{E}_f^t}{\sum_{f=1}^n \dot{E}_f^t} * 100$$

Où :

$\% \dot{E}_f^t$	Pourcentage d'élèves en filière f dans l'enseignement secondaire durant l'année scolaire t
$\dot{E}_f^t$	Nombre d'élèves en filière f dans l'enseignement secondaire durant l'année scolaire t
n	Nombre de filières dans l'enseignement secondaire

Données requises : Effectifs inscrits dans l'enseignement secondaire par filière.

Sources des données : Registres des établissements d'enseignement secondaire, enquêtes auprès de ces établissements.

Type de désagrégation : Par sexe, par type d'établissement (public ou privé) et par situation géographique (région, milieu rural ou urbain).

Interprétation : La concentration relative des élèves dans une filière d'enseignement donnée reflète la préférence et la capacité d'accueil de cette filière. Elle peut aussi être révélatrice des débouchés professionnels et des perspectives de revenu qu'offrent les différents secteurs d'activité et professions.

Normes de qualité : Cet indicateur nécessite des données exhaustives et fiables concernant les filières d'enseignement et une distinction nette entre les différentes filières. La somme des pourcentages d'élèves par filière doit être égale à 100.

Limitations : La comparabilité internationale de cet indicateur peut être affectée par la variation du mode d'organisation de l'enseignement secondaire entre les filières (filière générale, filière technique, filière professionnelle, etc.).

Dépenses publiques de fonctionnement de l'éducation en pourcentage de l'ensemble des dépenses publiques pour l'éducation

Définition : Dépenses publiques de fonctionnement de l'éducation exprimées en pourcentage de l'ensemble des dépenses publiques pour l'éducation (de fonctionnement et en capital) dans une année budgétaire donnée.

Objet : Évaluer la part du budget de fonctionnement dans les dépenses totales de l'éducation, et par là mettre en lumière le mode de dépenses du gouvernement en éducation en termes du poids relatif des dépenses consacrées, d'une part, au fonctionnement et, d'autre part, aux investissements en capital.

Méthode de calcul : Diviser les dépenses de fonctionnement de l'éducation durant un exercice budgétaire donné par les dépenses totales de l'éducation durant le même exercice budgétaire, puis multiplier le résultat par 100.

Formule :

$$\%DPF\acute{E}_t = \frac{DPF\acute{E}_t}{DPT\acute{E}_t} * 100$$

Où :

$\%DPF\acute{E}_t$ Pourcentage des dépenses publiques de fonctionnement de l'éducation durant l'exercice budgétaire t

$DPF\acute{E}_t$ Dépenses publiques de fonctionnement de l'éducation durant l'exercice budgétaire t

$DPT\acute{E}_t$ Dépenses publiques totales de l'éducation durant l'exercice budgétaire t

Données requises : Dépenses publiques de fonctionnement de l'éducation et dépenses publiques totales de l'éducation (fonctionnement et capital).

Sources des données : Comptabilité nationale annuelle tenue par le ministère des Finances, comptes nationaux publiés par l'Office national de statistique et par les divers ministères ayant l'éducation dans leurs attributions, en particulier le ministère de l'Éducation.

Type de désagrégation : Cet indicateur est en principe calculé uniquement à l'échelle nationale, mais il peut être désagrégé par exécutif (central, régional et local).

Interprétation : Un pourcentage élevé indique qu'il est nécessaire de consacrer une grande part des dépenses publiques pour maintenir le fonctionnement du système d'éducation ainsi que l'évolution actuelle et projetée des effectifs scolarisés, le niveau de rémunération des personnels et frais opérationnels. L'écart entre ce pourcentage et 100 % montre la part des dépenses publiques de l'éducation consacrée aux investissements en capital.

Normes de qualité : Cet indicateur doit être calculé sur la base de données cohérentes et exhaustives sur les dépenses publiques totales de fonctionnement de l'éducation, c'est-à-dire compte tenu de toutes les instances qui contribuent à son financement : le ministère de l'Éducation et les autres ministères concernés, ainsi que les exécutifs régionaux et locaux.

Limitations : Dans de nombreux pays, les données sur les dépenses publiques de fonctionnement de l'éducation ne portent que sur le ministère de l'Éducation, abstraction faite des autres ministères qui consacrent une part importante de leur budget à l'éducation.

Rémunération du personnel en pourcentage des dépenses publiques de fonctionnement de l'éducation

Définition : Dépenses publiques consacrées à la rémunération du personnel exprimées en pourcentage du total des dépenses publiques de fonctionnement de l'éducation.

Objet : Mesurer la part de la rémunération du personnel dans les dépenses publiques de fonctionnement de l'éducation par rapport à d'autres postes de dépense, notamment la gestion administrative, le matériel pédagogique, les bourses d'études, etc.

Méthode de calcul : Diviser la part des dépenses publiques de fonctionnement consacrées à la rémunération du personnel durant un exercice budgétaire donné par le total des dépenses publiques de fonctionnement de l'éducation, puis multiplier le résultat par 100.

$$\%DP_t = \frac{DP_t}{DPF\acute{E}_t} * 100$$

Où :

$\%DP_t$ Pourcentage des dépenses publiques de fonctionnement de l'éducation consacrées à la rémunération du personnel durant l'exercice budgétaire t

DP_t Dépenses publiques de fonctionnement de l'éducation consacrées à la rémunération du personnel durant l'exercice budgétaire t

$DPF\acute{E}_t$ Dépenses publiques totales de fonctionnement de l'éducation durant l'exercice budgétaire t

Données requises : Dépenses publiques totales de fonctionnement de l'éducation et de dépenses publiques de fonctionnement consacrées à la rémunération du personnel.

Sources des données : Comptabilité nationale annuelle tenue par le ministère des Finances, comptes nationaux publiés par l'Office national de statistique et par les divers ministères ayant l'éducation dans leurs attributions, en particulier le ministère de l'Éducation.

Type de désagrégation : Par niveau d'enseignement et par exécutif (central, régional et local).

Interprétation : Un pourcentage élevé montre que la rémunération du personnel absorbe une grande part des dépenses de fonctionnement au détriment d'autres postes de dépense, tels que la gestion administrative, le matériel pédagogique, les bourses d'études, etc. La ventilation des dépenses publiques de l'éducation entre les différents postes de dépense (dont la rémunération du personnel, l'entretien des établissements, l'achat de matériel pédagogique, etc.) peut influencer sur la qualité de l'enseignement. Par « personnel », on entend le corps enseignant et les autres personnels de l'éducation.

Normes de qualité : Cet indicateur doit être calculé sur la base de données fiables concernant la rémunération de tous les personnels (à temps plein et à temps partiel) de l'éducation, y compris les avantages sociaux.

Limitations : Dans de nombreux pays, les données sur les dépenses publiques de fonctionnement de l'éducation ne portent que sur le ministère de l'Éducation, abstraction faite d'autres ministères qui consacrent une part importante de leur budget à l'éducation.

Taux brut d'accès à la dernière année du primaire (TBADA)

Définition : Nombre total des nouveaux inscrits en dernière année de l'enseignement primaire, quel que soit leur âge, exprimé en pourcentage du nombre total des enfants en âge théorique d'accès à la dernière année du primaire.

Objet : Cette mesure approximative de l'achèvement du primaire montre l'impact des politiques qui affectent les premières années de l'enseignement primaire sur la dernière année de ce niveau. Il est également révélateur de la capacité de l'offre du système d'éducation à accueillir la population ayant l'âge d'achever l'enseignement primaire.

Méthode de calcul : Diviser le nombre des nouveaux inscrits en dernière année du primaire, quel que soit leur âge, par l'effectif de la population ayant l'âge théorique d'entrer en dernière année du primaire, puis multiplier le résultat par 100.

Formule :

$$TBADA = \frac{NI_d^t}{P_a^t} * 100$$

Où :

$TBADA^t$ Taux brut d'accès en dernière année du primaire durant l'année scolaire t

NI_d^t Nombre de nouveaux inscrits en dernière année d du primaire durant l'année scolaire t

P_a^t Effectif de la population ayant l'âge théorique a d'entrer en dernière année du primaire durant l'année scolaire t

Remarque : en l'absence de données sur les nouveaux inscrits, il y a lieu de soustraire le nombre de redoublants des effectifs inscrits en dernière année.

Données requises : Nouveaux inscrits en dernière année du primaire (ou effectifs inscrits en dernière année primaire diminués du nombre de redoublants), effectif de la population ayant l'âge théorique d'entrer en dernière année du primaire.

Sources des données : Registres des établissements scolaires, recensements et enquêtes scolaires pour les effectifs de nouveaux inscrits. Recensements démographiques ou estimations de la population ayant l'âge théorique d'entrer en dernière année du primaire.

Type de désagrégation : Par sexe et par situation géographique (région, milieu rural ou urbain).

Interprétation : Un taux élevé est le signe d'un niveau élevé de l'achèvement de l'enseignement primaire.

Normes de qualité : Les données démographiques utilisées pour calculer cet indicateur doivent viser strictement la population ayant l'âge théorique d'entrer en dernière année du primaire. Il convient d'exclure les redoublants, car ils gonfleraient artificiellement le taux.

Limitations : Cet indicateur inclut la totalité des nouveaux inscrits en dernière année du primaire, quel que soit leur âge. Il peut donc être supérieur à 100 % puisqu'il inclut les individus plus jeunes et plus âgés qui entament la dernière année du primaire précocement ou tardivement ou qui ont redoublé durant leurs études primaires.

Taux brut d'accès attendu en dernière année de l'enseignement primaire (TBAADA)

Définition : Nombre des nouveaux entrants à la première année du primaire lors d'une année scolaire donnée, quel que soit leur âge, qui atteindraient la dernière année de l'enseignement primaire, peu importe le redoublement, exprimé en pourcentage de la population ayant l'âge officiel d'accès à l'enseignement primaire, la même année.

Objet : Prévoir l'afflux brut d'élèves en dernière année du primaire à l'avenir sur la base du nombre actuel des nouveaux inscrits en première année du primaire, tout en supposant que les taux actuels de transition et de redoublement ne vont pas changés. Il montre l'impact que les politiques actuelles concernant l'entrée dans l'enseignement primaire et la poursuite du parcours scolaire auront sur l'afflux d'élèves en dernière année primaire.

Méthode de calcul : Multiplier le taux brut d'accès en première année du primaire par le taux de survie en dernière année primaire. Le taux de survie est calculé sur la base du modèle de cohorte reconstituée, qui utilise les données des effectifs scolarisés et des redoublements durant deux années consécutives.

Formule :

$$TBAADA^t = TBA^t \times TS_{g,d}^{t-1}$$

Où :

$TBAADA^t$ Taux brut attendu d'accès en dernière année du primaire durant l'année scolaire t

TBA^t Taux brut d'accès en première année du primaire durant l'année scolaire t (voir la définition et la formule de calcul du TBA dans le glossaire)

$TS_{g,d}^{t-1}$ Taux de survie d'une cohorte d'âge g en dernière année d du primaire durant l'année de référence $t-1$ (voir la définition et la formule de calcul du TS dans le glossaire)

Données requises : Effectifs scolarisés par année d'études durant deux années scolaires consécutives (années t et $t-1$), nombre de redoublants par année d'études durant l'année scolaire t ; effectif de la population ayant l'âge théorique d'entrer en première année du primaire durant l'année t .

Sources des données : Registres des établissements scolaires ; recensements et enquêtes scolaires pour les effectifs inscrits et les redoublants ; recensements démographiques ou estimations de la population.

Type de désagrégation : Par sexe et par situation géographique (région, milieu rural ou urbain). La prudence est de rigueur lors du calcul de cet indicateur à l'échelle infranationale, à cause du transfert des élèves entre les localités.

Interprétation : Un taux élevé est le signe d'un niveau élevé de l'achèvement de l'enseignement primaire attendu à l'avenir.

Normes de qualité : Comme cet indicateur est calculé sur la base des taux de flux des élèves, sa fiabilité dépend de la cohérence des données sur les nouveaux inscrits et les redoublants au fil du temps et entre les années d'études.

Limitations : Comme cet indicateur est calculé au moyen de modèles **d'analyse de cohorte** qui se basent sur une série d'hypothèses (notamment le maintien au niveau actuel des taux de flux des élèves durant le cycle de la cohorte), la prudence est de rigueur lors des comparaisons.

Taux brut de diplômés de l'enseignement primaire (TBDP)

Définition : Nombre des diplômés de l'enseignement primaire, quel que soit leur âge, exprimé en pourcentage de la population ayant l'âge officiel de compléter avec succès l'enseignement primaire.

Objet : Évaluer le niveau global d'obtention du diplôme de fin d'études primaires. Cette mesure approximative de l'achèvement du primaire reflète les résultats actuels de l'enseignement primaire résultant des années d'études précédentes et des politiques antérieures de l'accès au primaire. Il est également révélateur de la capacité du système d'éducation à amener la population d'âge théorique d'obtention du diplôme du primaire à terminer leurs études primaires avec succès.

Méthode de calcul : Diviser le nombre de diplômés de l'enseignement primaire, quel que soit leur âge, par l'effectif de la population ayant l'âge théorique d'obtention du diplôme du primaire, puis multiplier le résultat par 100.

Formule :

$$TBDP^t = \frac{D^t}{P_a^t} * 100$$

Où :

$TBDP^t$ Taux brut de diplômés du primaire au terme de l'année scolaire t

D^t Nombre de diplômés de l'enseignement primaire au terme de l'année scolaire t

P_a^t Population ayant l'âge théorique a d'obtention du diplôme du primaire *durant* l'année scolaire t

Données requises : Nombre de diplômés de l'enseignement primaire et effectif de la population ayant l'âge théorique d'obtenir le diplôme de fin d'études primaires.

Sources des données : Registres des établissements scolaires, recensements et enquêtes scolaires pour les diplômés de l'enseignement primaire ; recensements démographiques ou estimations de la population ayant l'âge théorique d'obtenir le diplôme de fin d'études primaires.

Type de désagrégation : Par sexe et par situation géographique (région, milieu rural ou urbain).

Interprétation : Un taux élevé est le signe d'un niveau élevé des résultats actuels de l'enseignement primaire.

Normes de qualité : Les données démographiques utilisées pour calculer cet indicateur doivent viser strictement la population ayant l'âge théorique d'obtenir le diplôme de fin d'études primaires.

Limitations : Ce taux peut être supérieur à 100 puisque l'indicateur inclut tous les diplômés (quel que soit leur âge) et donc les individus plus jeunes et plus âgés qui ont eu accès à l'école précocement ou tardivement ou qui ont redoublé durant leurs études primaires. Dans certains pays, le taux d'obtention d'un diplôme de fin d'études primaires peut être conditionné par la capacité d'accueil de l'enseignement secondaire. Il y a lieu d'en tenir compte lors des comparaisons.

Taux brut de diplômés attendu de l'enseignement primaire

Définition : Nombre total des nouveaux entrants à la première année du primaire lors d'une année scolaire donnée, quel que soit leur âge, qui termineraient avec succès la dernière année de l'enseignement primaire, peu importe le redoublement, exprimé en pourcentage de la population ayant l'âge officiel de compléter avec succès l'enseignement primaire, la même année.

Objet : Prévoir le niveau global futur d'obtention du diplôme de fin d'études primaires sur la base du nombre actuel des nouveaux inscrits en première année du primaire, tout en supposant que les taux de transition et de redoublement et la probabilité d'obtention du diplôme de fin d'études primaires sont maintenus au niveau actuel. Il prévoit, par conséquent, l'impact que les politiques actuelles concernant l'accès à l'enseignement primaire et les années suivantes de scolarisation auront sur l'obtention du diplôme à la dernière année du primaire.

Méthode de calcul : Multiplier le taux brut attendu d'accès en dernière année primaire par la probabilité d'obtention du diplôme de fin d'études primaires. Cet indicateur est calculé au moyen du modèle de cohorte reconstitué.

Formule :

$$TBADP^t = TBAADA^t \times PD^t$$

Où :

$TBADP^t$ Taux brut attendu de diplômés du primaire au terme de l'année scolaire t

$TBAADA^t$ Taux brut attendu d'accès en dernière année du primaire l'année scolaire t (voir la définition et la formule de calcul du TBAADA dans le glossaire)

PD^t Probabilité d'obtention du diplôme de fin d'études primaires au terme de l'année scolaire t

$$PD^t = \frac{D^t}{NI_d^t}$$

Où :

D^t Nombre de diplômés de l'enseignement primaire au terme de l'année scolaire t

NI_d^t Nombre de nouveaux inscrits en dernière année primaire d durant l'année scolaire t

Données requises : Nombre de diplômés de l'enseignement primaire au terme de l'année scolaire t , effectifs scolarisés par année d'études durant deux années scolaires consécutives (t et $t-1$), nombre de redoublants par année d'études durant l'année scolaire t et effectif de la population ayant l'âge théorique d'accès à l'enseignement primaire au début de l'année scolaire t .

Sources des données : Registres des établissements scolaires, recensements et enquêtes scolaires pour le nombre de diplômés, les effectifs et les redoublants ; recensements démographiques ou estimations de la population.

Type de désagrégation : Par sexe et par situation géographique (région, milieu rural ou urbain). La prudence est de rigueur lors du calcul de cet indicateur à l'échelle infranationale, à cause du transfert des élèves entre les localités.

Interprétation : Un taux élevé est le signe d'un niveau élevé des résultats de l'enseignement primaire à l'avenir.

Normes de qualité : Comme cet indicateur est calculé sur la base des taux de flux des élèves, sa fiabilité dépend de la cohérence des données concernant les nouveaux inscrits et les redoublants au fil du temps et entre les années d'études.

Limitations : Comme cet indicateur est calculé au moyen de modèles **d'analyse de cohorte** qui se basent sur une série d'hypothèses (notamment le maintien au niveau actuel des taux de flux des élèves durant le cycle de la cohorte),

la prudence est de rigueur lors des comparaisons internationales. Dans certains pays, le taux d'obtention d'un diplôme de fin d'études primaires peut être conditionné par la capacité d'accueil de l'enseignement secondaire.

Enfants non scolarisés-primaire

Définition : Enfants appartenant à la tranche d'âge scolaire théorique qui ne sont pas inscrits à l'école.

Objet : Identifier la taille de la population ayant l'âge officiel du primaire qui doit être ciblée par les politiques et les stratégies en faveur de la scolarisation universelle dans l'enseignement primaire

Méthode de calcul : Soustraire le nombre d'élèves du group d'âge théorique correspondant à l'enseignement primaire inscrits dans l'enseignement primaire ou secondaire de l'effectif de la population de la même tranche d'âge.

Données requises : Population du group d'âge théorique correspondant à l'enseignement primaire et nombre d'élèves de cette tranche d'âge inscrits dans l'enseignement primaire ou secondaire.

Sources des données : Registres des établissements scolaires, recensements et enquêtes dans les établissements pour les effectifs inscrits et recensements démographiques ou estimations de la population.

Type de désagrégation : Par sexe et par situation géographique (région, milieu rural ou urbain).

Interprétation : Plus le nombre d'individus non-scolarisés est élevé, plus il est nécessaire d'œuvrer en faveur de la scolarisation universelle dans l'enseignement primaire. Il est possible que des individus ayant l'âge théorique de l'enseignement primaire ne soient pas scolarisés du tout ou qu'ils n'entament leurs études primaires que plus tard. D'autres peuvent avoir commencé leurs études primaires, mais avoir quitté l'école avant l'âge théorique d'achèvement des études primaires. La désagrégation de cet indicateur par situation géographique permet d'identifier les milieux à cibler en priorité. Il est possible également d'identifier des groupes cibles prioritaires dans la population ou selon le sexe.

Normes de qualité : Les données sur les effectifs scolarisés doivent couvrir tous les établissements d'enseignement (publics et privés) ainsi que toutes les autres entités qui dispensent des programmes de cours dans un cadre organisé.

Limitations : Il est possible que cet indicateur n'évalue pas exactement la proportion d'individus non scolarisés à cause d'incohérences dans les données sur les effectifs scolarisés et les données démographiques, qui proviennent de sources différentes.

Taux de promotion par année d'études (TP)

Définition : Total des effectifs moins les redoublants d'une année d'études n exprimé en pourcentage du total des effectifs de l'année d'études $n-1$ l'année précédente.

Objet : Mesurer l'efficacité des systèmes d'éducation à amener les individus d'une cohorte d'âge à passer d'une année d'études à l'autre et son impact sur leur efficience interne. Cet indicateur est également très probant pour analyser le parcours des effectifs durant un cycle d'enseignement et de faire des projections en la matière.

Méthode de calcul : Diviser le nombre de nouveaux inscrits dans une année d'études au début de l'année scolaire $t+1$ par le nombre d'inscrits de la même cohorte dans l'année d'études inférieure au début de l'année scolaire t .

Formule :

$$TP_i^t = \frac{NI_{i+1}^{t+1}}{E_i^t}$$

Où :

TP_i^t Taux de promotion dans l'année d'études i au terme de l'année scolaire t

NI_{i+1}^{t+1} Nombre de nouveaux inscrits dans l'année d'études $i+1$ *durant* l'année scolaire $t+1$

E_i^t Effectifs scolarisés dans l'année d'études i durant l'année scolaire t

Données requises : Effectifs scolarisés par année d'études durant l'année scolaire t et effectifs scolarisés et nombre de redoublants par année d'études durant l'année scolaire $t+1$.

Sources des données : Registres des établissements scolaires, recensements et enquêtes scolaires sur les effectifs inscrits et les redoublants par année d'études.

Type de désagrégation : Par année d'études, par sexe, par situation géographique (région, milieu rural ou urbain) et par type d'établissement (public ou privé).

Interprétation : Idéalement, ce taux doit approcher les 100 % ; un taux élevé est le signe d'une grande efficience interne du système d'éducation. Ce taux désagrégé par année d'études permet d'identifier les années d'études où il y a une faible promotion.

Normes de qualité : Comme les autres indicateurs sur le parcours scolaire (les taux de redoublement et d'abandon), le taux de promotion est calculé sur la base de données concernant les effectifs et les redoublants par année d'études durant deux années scolaires consécutives. Il convient dès lors de vérifier la cohérence des données au fil du temps et entre les années d'études. Ces données peuvent être biaisées si : le nombre d'inscrits et de redoublants est surévalué (surtout à la première année) ; la distinction entre les nouveaux inscrits et les redoublants n'est pas correcte ; il y a un transfert des élèves entre les établissements durant leur parcours scolaire (au niveau sous-national).

Limitations : Les autorités en charge de l'éducation peuvent instaurer le passage de classe automatique à cause d'une capacité d'accueil limitée et dans le but d'améliorer l'efficience interne de leur système d'éducation et de favoriser le parcours scolaire des élèves (ou des étudiants). La prudence est de rigueur lors de l'interprétation de cet indicateur, en particulier lors des comparaisons entre systèmes d'éducation.

Taux d'abandon par année d'études (TA)

Définition : Pourcentage des élèves d'une cohorte inscrits dans une année d'étude donnée dans une année scolaire donnée qui abandonnent l'année scolaire suivante.

Objet : Évaluer le phénomène de l'abandon scolaire avant l'obtention du diplôme de fin d'études dans une cohorte d'âge et son impact sur l'efficacité interne des systèmes d'éducation. De plus, c'est un indicateur-clé pour analyser et prévoir le parcours scolaire des élèves durant le cycle d'enseignement.

Méthode de calcul : Additionner les taux de promotion et de redoublement d'une année d'études donnée durant une année scolaire donnée et soustraire cette somme de 100 pour obtenir le taux d'abandon scolaire par année d'études. Il convient de soustraire le taux de survie de 100 pour obtenir le taux cumulé d'abandon scolaire dans l'enseignement primaire (voir le taux de survie).

Formule :

$$TA_i^t = 100 - (TP_i^t + TR_i^t)$$

Où :

TA_i^t Taux d'abandon de l'année d'études i durant l'année scolaire t

TP_i^t Taux de promotion de l'année d'études i au terme de l'année scolaire t

TR_i^t Taux de redoublement de l'année d'études i durant l'année scolaire t

Données requises : Effectifs scolarisés par année d'études durant l'année scolaire t et effectifs scolarisés et nombre de redoublants par année d'études durant l'année scolaire $t+1$.

Sources des données : Registres des établissements scolaires, recensements et enquêtes dans les établissements pour les effectifs inscrits et les redoublants par année d'études.

Type de désagrégation : Par année d'études, par sexe, par situation géographique (région, milieu rural ou urbain) et par type d'établissement (public ou privé).

Interprétation : Idéalement, ce taux doit approcher 0 % ; un taux élevé d'abandon scolaire est le signe de problèmes d'efficacité interne dans les systèmes d'éducation. La comparaison des taux entre les années d'études permet d'identifier les années d'études que les politiques doivent cibler en priorité.

Normes de qualité : Comme les autres indicateurs sur le parcours scolaire (les taux de promotion et de redoublement), le taux d'abandon est calculé sur la base de données concernant les effectifs et les redoublants par année d'études durant deux années scolaires consécutives. Il convient dès lors de vérifier la cohérence des données au fil du temps et entre les années d'études. Ces données peuvent être biaisées si : le nombre d'inscrits et de redoublants est surévalué (surtout à la première année) ; la distinction entre les nouveaux inscrits et les redoublants n'est pas correcte ; il y a transfert des élèves entre les établissements durant leur parcours scolaire (au niveau sous-national).

Limitations : Les autorités en charge de l'éducation peuvent limiter l'ampleur et le nombre de redoublements à cause d'une capacité d'accueil limitée et dans le but d'améliorer l'efficacité interne de leur système d'éducation et de favoriser le parcours scolaire des élèves (ou des étudiants). La prudence est de rigueur lors de l'interprétation de cet indicateur, en particulier lors des comparaisons entre systèmes d'éducation.

Taux brut de scolarisation aux programmes d'éveil et d'éducation de la petite enfance

Définition: Nombre total d'enfants inscrits aux programmes d'éveil et d'éducation de la petite enfance, quel que soit leur âge, exprimé en pourcentage de l'effectif du groupe d'âge officiel correspondant.

Objet : Mesurer le niveau général de participation des jeunes enfants aux programmes d'éveil et d'éducation de la petite enfance. Il indique aussi la capacité du pays à préparer les jeunes enfants à l'enseignement primaire.

Méthode de calcul : Diviser le nombre d'enfants inscrits aux programmes d'éveil et d'éducation de la petite enfance, quel que soit leur âge, par le nombre d'enfants constituant le groupe d'âge officiel correspondant pour une année scolaire donnée, et multiplier par 100.

Formule :

$$TBS_{PEE}^t = \frac{E_{PEE}^t}{P_{PEE}^t} * 100$$

Où,

TBS_{PEE}^t Taux brut de scolarisation aux programmes d'éveil et d'éducation de la petite enfance pour l'année scolaire t

E_{PEE}^t Nombre des enfants inscrits aux programmes d'éveil et d'éducation de la petite enfance pour l'année scolaire t

P_{PEE}^t Population du groupe d'âge officiel correspondant concernée par l'éveil et l'éducation de la petite enfance pour l'année scolaire t

Données requises: Nombre total d'enfants inscrits aux programmes d'éveil et d'éducation de la petite enfance ; population du groupe d'âge officiel correspondant.

Sources des données : Registres des établissements scolaires, recensements ou enquêtes scolaires pour les données sur les effectifs scolarisés. Recensements démographiques ou estimations de l'effectif de la population en âge de scolarisation obtenues normalement du service central des statistiques.

Type de désagrégation : Par sexe et lieu géographique (région, urbain/rural).

Interprétation : Un taux brut d'inscription aux programmes d'éveil et d'éducation de la petite enfance indique la capacité de ce type de programme dans le pays. Un taux d'inscription brut proche de 100 % ou dépassant 100 % indique que le pays est, en principe, en mesure de répondre à la demande de tous les enfants du groupe d'âge officiel des programmes d'éveil et d'éducation de la petite enfance.

Normes de qualité : Les données relatives aux inscriptions devront porter à la fois sur les institutions et les programmes publics et privés. Comme le chiffre brut des inscriptions ne tient pas compte de l'âge des enfants, ceux qui ont moins de 3 ans et plus de 5 ans (ou quelque soit l'âge officiel du groupe) seront également inclus. Le taux brut d'inscription peut donc être supérieur à 100 %. Seuls les pays exigeant un enregistrement officiel de toutes les activités d'éveil et d'éducation de la petite enfance auront des chances de disposer de données officielles pour cet indicateur. Les pays qui ne disposent de données que pour les programmes éducatifs préscolaires ou préprimaires gérés ou contrôlés par l'Etat devront compléter ces données par des informations sur les inscriptions à d'autres types de programmes organisés d'éveil et d'éducation de la petite enfance, éventuellement au moyen d'études de cas et/ou d'enquêtes par sondage.

Limitation: Les données relatives aux inscriptions aux programmes d'éveil et d'éducation de la petite enfance peuvent être influencées par les méthodes de comptabilisation, et principalement par la mesure avec laquelle des programmes de protection de la petite enfance ayant un contenu pédagogique nul ou très faible figurent dans les

statistiques. La distinction entre l'éveil et l'éducation de la petite enfance et la garde organisée des jeunes enfants peut être difficile à définir à l'échelle internationale d'une façon cohérente, en particulier dans le cas des très jeunes enfants, chez qui le rythme naturel de développement limite les possibilités pédagogiques. Il peut y avoir, en outre, d'importantes différences dans la façon dont les pays conçoivent l'éveil et l'éducation de la petite enfance ; certains insistant sur une éducation fondée sur l'expérience alors que d'autres sur le développement des aptitudes, le développement intellectuel, les arts visuels, etc.

Pourcentage des nouveaux élèves du primaire ayant suivi un programme organisé d'éveil et d'éducation de la petite enfance

Définition: Nombre de nouveaux élèves en première année de l'enseignement primaire ayant bénéficié d'un type quelconque de programme organisé d'éveil et d'éducation de la petite enfance équivalant à 200 heures au moins, exprimé en pourcentage du nombre total de nouveaux élèves en première année de l'enseignement primaire.

Objet : Estimer la proportion des nouveaux élèves de la première année qui ont probablement bénéficié d'une préparation à la scolarité primaire à l'aide des programmes d'éveil et d'éducation de la petite enfance.

Méthode de calcul: Diviser le nombre des nouveaux élèves en première année de l'enseignement primaire ayant suivi un type quelconque de programme organisé d'éveil et d'éducation de la petite enfance par le nombre total des nouveaux élèves en première année du primaire pour une année scolaire donnée, et multiplier par 100.

Formule:

$$\%NE_{1,PEE}^t = \frac{NE_{1,PEE}^t}{NE_1^t} * 100$$

Où

$\%NE_{1,PEE}^t$ Pourcentage des nouveaux élèves en première année de l'enseignement primaire pour l'année scolaire t ayant suivi un type quelconque de programme organisé d'éveil et d'éducation de la petite enfance

$NE_{1,PEE}^t$ Nombre des nouveaux élèves en première année de l'enseignement primaire pour l'année scolaire t ayant suivi un type quelconque de programme organisé d'éveil et d'éducation de la petite enfance

NE_1^t Nombre total des nouveaux élèves de la première année de l'enseignement primaire pour l'année scolaire t

Données requises : Nouveaux élèves en première année de l'enseignement primaire ayant suivi un type quelconque de programme organisé d'éveil et d'éducation de la petite enfance, et le nombre total des nouveaux élèves de la première année de l'enseignement primaire.

Sources des données : Registres des établissements scolaires, recensements ou enquêtes scolaires pour les données sur les effectifs scolarisés.

Type de désagrégation : Par sexe et lieu géographique (région, urbain/rural).

Interprétation : Un pourcentage élevé des nouveaux élèves de la première année de l'enseignement primaire ayant suivi un type quelconque de programme organisé d'éveil et d'éducation de la petite enfance indique qu'une proportion importante de ces enfants a bénéficié d'activités organisées d'apprentissage antérieurement à l'admission à l'école primaire. Le progrès scolaire dépend souvent des aptitudes cognitives acquises à un très jeune âge. Il est reconnu, en général, qu'une participation préalable à des programmes d'éveil et d'éducation de la petite enfance peut jouer un rôle important dans les études futures de l'enfant parce que ces programmes créent des attitudes envers l'apprentissage et développent des compétences sociales de base. Cependant, l'effet des activités d'éveil sur le développement cognitif des enfants peut varier selon la nature du programme suivi.

Normes de qualité : Le pourcentage des nouveaux élèves de la première année de l'enseignement primaire ayant suivi un type quelconque de programme organisé d'éveil et d'éducation de la petite enfance ne peut pas dépasser 100%. Obtenir les données pour cet indicateur sera un problème pour plusieurs pays. Des données utiles peuvent exister dans les registres des établissements scolaires, et les instruments de recensements scolaires peuvent être équipés pour collecter ces informations. Autrement, les données peuvent être collectées à l'aide d'enquête sur un échantillon d'écoles ou à travers des enquêtes auprès des ménages.

Limitation : Cet indicateur risque de donner une idée exagérée de l'accès auxdites activités puisque les enfants qui ont accès à ces programmes ont aussi plus de chances d'avoir accès à l'école primaire.

Pourcentage des enseignants certifiés pour enseigner selon les normes nationales

Définition: Nombre des enseignants certifiés comme ayant reçu la formation pédagogique systématique minimale (avant emploi ou en cours d'emploi) requise pour enseigner à un niveau spécifié d'enseignement, exprimé en pourcentage du nombre total des enseignants du même niveau d'enseignement.

Objet : Mesurer la proportion des enseignants formés sur les compétences pédagogiques selon des normes nationales pour enseigner effectivement et utiliser le matériel d'enseignement disponible. Il révèle l'engagement du pays à investir dans le développement de son capital humain chargé d'activités d'enseignement.

Méthode de calcul: Diviser le nombre des enseignants certifiés comme ayant reçu le minimum de formation pédagogique requis pour un niveau spécifique d'éducation par le nombre total des enseignants de ce niveau, et multiplier le résultat par 100.

Formule:

$$\%M_{h,c}^t = \frac{M_{h,c}^t}{M_h^t} * 100$$

Où,

$\%M_{h,c}^t$ Pourcentage des enseignants certifiés comme ayant la formation pédagogique requise pour un niveau d'éducation **h**, pour l'année **t**

$M_{h,c}^t$ Nombre total des enseignants certifiés comme ayant la formation pédagogique requise pour un niveau d'éducation **h**, pour l'année **t**

M_h^t Nombre total des enseignants d'un niveau d'éducation **h**, pour l'année **t**

Données requises : Nombre total des enseignants d'un niveau spécifié d'éducation par statut de formation.

Sources des données : Registres des établissements scolaires, dossiers des enseignants, recensements ou enquêtes scolaires sur des données relatives aux enseignants.

Type de désagrégation : Par niveau d'enseignement, par type d'établissement (public ou privé), par lieu géographique (région, milieu rural ou urbain).

Interprétation : Un pourcentage élevé d'enseignants certifiés comme ayant reçu la formation pédagogique minimale requise pour enseigner implique qu'une majorité du corps enseignant est formée et possède les compétences pédagogiques nécessaires pour enseigner et utiliser efficacement les matériels d'enseignement disponibles.

Normes de qualité : Les données doivent concerner les enseignants certifiés comme ayant reçu une formation pédagogique convenable avant emploi ou en cours d'emploi, ou les deux à la fois. Les enseignants sont des personnes qui, à titre professionnel, guident et orientent les élèves dans leurs expériences d'apprentissage pour acquérir les connaissances, attitudes et compétences prescrites dans un programme d'études donné.

Limitations : Cet indicateur ne tient pas compte des facteurs qui affectent la qualité de l'enseignement/apprentissage comme les différences liées à l'expérience et au statut des enseignants, aux méthodes et matériels d'enseignement et aux conditions de travail dans les classes. Il convient de noter que certains enseignants non certifiés peuvent avoir acquis une compétence pédagogique équivalente par l'expérience professionnelle.

Dépense publiques sur un niveau spécifique, selon CITE, en pourcentage de l'ensemble des dépenses publiques pour l'éducation

Définition : La part des dépenses publiques pour l'éducation allouée à un niveau spécifique d'enseignement de la CITE.

Objet : Évaluer la part des dépenses publiques de l'éducation consacrée à chaque niveau de la CITE.

Méthode de calcul : Diviser la part des dépenses publiques de l'éducation consacrée à un niveau d'enseignement donné par le total des dépenses publiques de l'éducation tous niveaux d'enseignement confondus, puis multiplier ce quotient par 100.

Formule :

$$\%DPÉ_i^t = \frac{DPÉ_i^t}{\sum_{h=1}^n DPÉ_h^t} * 100$$

Où :

$\%DPÉ_i^t$ Dépenses publiques du niveau d'enseignement i en proportion des dépenses publiques totales de l'éducation durant l'exercice budgétaire t

$DPÉ_i^t$ Dépenses publiques du niveau d'enseignement i durant l'exercice budgétaire t

$DPÉ_h^t$ Dépenses publiques totales de l'éducation tous niveaux d'enseignement confondus h durant l'exercice budgétaire t

Données requises : Dépenses publiques totales de l'éducation et dépenses publiques du niveau d'enseignement considéré.

Sources des données : Comptabilité nationale annuelle tenue par le ministère des Finances, comptes nationaux publiés par l'Office national de statistique et par les divers ministères ayant l'éducation dans leurs attributions, en particulier le Ministère de l'Éducation.

Type de désagrégation : Par niveau de l'administration et par région.

Interprétation : Un pourcentage relativement élevé montre que le niveau d'enseignement considéré est prioritaire dans l'action publique et les choix budgétaires. Lors de l'interprétation de cet indicateur, il convient de tenir compte des effectifs scolarisés à ce niveau d'enseignement pour évaluer les dépenses unitaires correspondantes.

Normes de qualité : Cet indicateur doit être calculé sur la base de données cohérentes concernant les dépenses publiques de chaque niveau d'enseignement, qui portent sur les établissements d'enseignement publics et privés.

Limitations : Dans certains pays, les données sur les dépenses publiques de l'éducation ne portent que sur le Ministère de l'Éducation, abstraction faite d'autres ministères qui consacrent une part de leur budget à l'éducation.

Indice de parité entre les sexes (IPS)

Définition : Rapport entre la valeur correspondant au sexe féminin et celle correspondant au sexe masculin pour un indicateur donné.

Objet : Mesurer les progrès accomplis sur la voie de la parité entre les sexes en matière de scolarisation et/ou d'opportunités d'apprentissage disponibles aux individus de sexe féminin par comparaison avec les individus de sexe masculin. Il est également révélateur du degré du renforcement du statut de la femme dans la société.

Méthode de calcul : Diviser la valeur d'un indicateur donné chez les individus de sexe féminin par la valeur du même indicateur chez les individus de sexe masculin.

Formule :

$$IPS_i^t = \frac{F_i^t}{M_i^t}$$

Où :

IPS_i^t Indice de parité entre les sexes de l'indicateur considéré i durant l'année de référence t

F_i^t Valeur de l'indicateur considéré i chez les individus de sexe féminin durant l'année de référence t

M_i^t Valeur de l'indicateur considéré i chez les individus de sexe masculin durant l'année de référence t

Données requises : Valeurs de l'indicateur considéré chez les individus de sexe féminin et de sexe masculin.

Sources des données : Voir la source des données de l'indicateur considéré.

Type de désagrégation : Par niveau d'enseignement, par type d'établissement (public ou privé) et par situation géographique (région, milieu rural ou urbain).

Interprétation : Un indice de parité égal à 1 indique une parfaite parité entre individus de sexe féminin et de sexe masculin. Des valeurs d'indice inférieures à 1 sont le signe de disparité en faveur des individus de sexe masculin et des valeurs supérieures à 1 reflètent une disparité en faveur des individus de sexe féminin. Toutefois, il faut inverser l'interprétation de cet indice si la valeur idéale des indicateurs considérés doit être proche de 0 (par exemple les taux de redoublement, d'abandon scolaire, d'analphabétisme, etc.). Dans ce cas en effet, des valeurs d'indice inférieures à 1 sont le signe de disparité en faveur des individus de sexe féminin et des valeurs d'indice supérieures à 1, reflètent une disparité en faveur des individus de sexe masculin.

Normes de qualité : Voir les normes de qualité des indicateurs considérés.

Limitations : Cet indice ne permet pas de déterminer si la progression ou la régression sur la voie de la parité entre les sexes est imputable à la performance de l'un des deux sexes. Il y a lieu d'interpréter cet indice à la lumière de l'évolution des indicateurs considérés au fil du temps.

Taux d'alphabétisme des jeunes

Définition : Nombre des personnes âgées de 15 à 24 ans qui peuvent à la fois lire et écrire et comprendre un texte simple et court relatif à leur vie quotidienne, exprimé en pourcentage du nombre de personnes de ce groupe d'âge. En général, on entend par "alphabètes" les personnes qui savent non seulement lire et écrire, mais encore compter, c'est-à-dire faire des calculs arithmétiques simples.

Objet : Refléter les résultats récents du processus d'éducation de base. C'est une mesure sommaire de l'efficacité du système éducatif.

Méthode de calcul : Diviser le nombre des personnes âgées de 15 à 24 ans sachant lire et écrire par la population du même groupe d'âge et multiplier par 100.

Formule :

$$ALP_{15-24}^t = \frac{A_{15-24}^t}{P_{15-24}^t}$$

Où,

ALP_{15-24}^t Taux d'alphabétisme des personnes âgées de **15 à 24 ans** pour l'année **t**

A_{15-24}^t Population âgée de **15 à 24 ans** sachant lire et écrire pour l'année **t**

P_{15-24}^t Population âgée de **15 à 24 ans** pour l'année **t**

Données requises : Population adulte âgée de 15 à 24 ans et l'effectif des adultes âgés de 15 à 24 ans sachant lire et écrire.

Sources des données : Principalement le recensement démographique, enquêtes auprès des ménages et/ou enquêtes sur la population active.

Type de désagrégation : Par sexe, par lieu géographique (région, milieu rural ou urbain).

Interprétation : Un taux élevé d'alphabétisme chez les 15 à 24 ans indique un niveau élevé de participation et de rétention dans l'enseignement primaire et que cet enseignement réussit à inculquer les connaissances de base de la lecture et de l'écriture. Etant donné que les personnes appartenant à ce groupe d'âge font leur entrée dans la vie adulte, la détermination de leur niveau d'alphabétisme est importante pour les politiques nationales d'utilisation des ressources humaines ainsi que pour la détermination et la prévision des progrès de l'alphabétisation des adultes.

Normes de qualité : Le taux d'alphabétisme ne peut pas dépasser 100 %. Il sera utile d'aligner les mesures de l'alphabétisme sur la définition internationale normalisée donnée plus haut et d'administrer les tests d'alphabétisme en utilisant un échantillon afin de vérifier et d'améliorer la qualité des statistiques de l'alphabétisme.

Limitations : Il a été observé que certains pays appliquent des définitions et des critères d'alphabétisme qui s'écartent des normes internationales définies plus haut, assimilent les personnes qui n'ont pas fréquenté l'école à des analphabètes, ou changent les définitions d'un recensement à l'autre. Les pratiques utilisées pour identifier les alphabètes et les analphabètes lors des recensements démographiques varient également. Enfin, les personnes interrogées peuvent faire des erreurs lorsqu'elles répondent à des questions au sujet de leur statut d'alphabétisme, ce qui peut affecter la fiabilité des statistiques d'alphabétisme.